

REPUBLIQUE DE GUINEE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE DES EAUX ET DES
FORÊTS



**Stratégies paysannes en zone cotonnière
de Haute-Guinée
(Kankan, Mandiana, Siguiri)**

Tome 2 : Propositions

Département des Systèmes Agroalimentaires et Ruraux
CIRAD-SAR. N° 16/97
février 1997

REPUBLIQUE DE GUINEE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE DES EAUX ET DES
FORÊTS

**Stratégies paysannes en zone cotonnière
de Haute-Guinée
(Kankan, Mandiana, Siguiri)**

Tome 2 : Propositions

Valentin BEAUVAL
Georges RAYMOND

Département des Systèmes Agroalimentaires et Ruraux
CIRAD-SAR. N° 16/97
février 1997

Plan du tome 2 : Propositions

Liste des sigles utilisés dans ce document

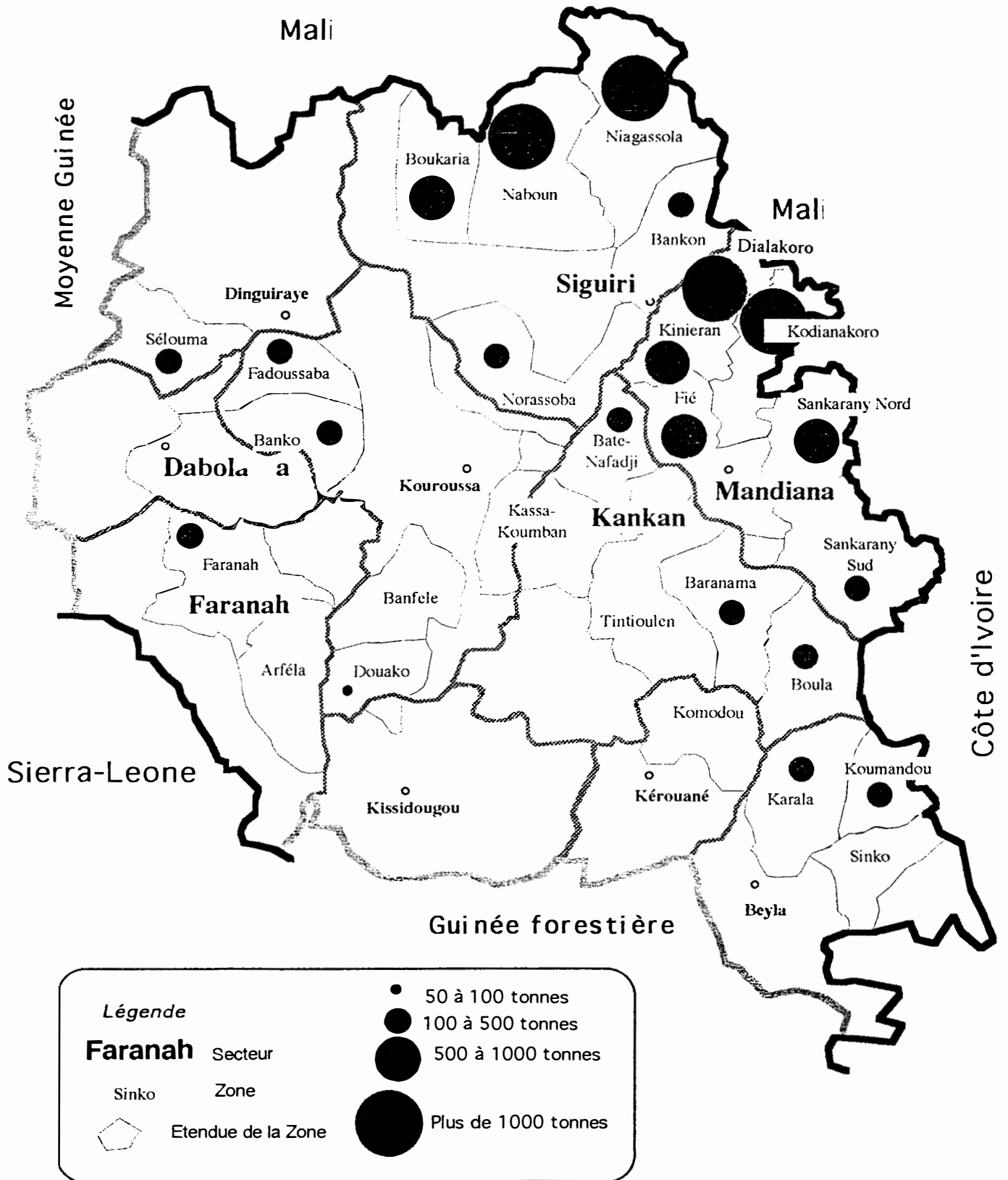
Carte localisant la production cotonnière pour la campagne 96/97

	Page
I. PROPOSITIONS POUR RELANCER LA PRODUCTION COTONNIERE A COURT TERME	
I.1. CREATION D'UN CONTEXTE FAVORABLE A CETTE RELANCE	
1.1.1. Acceptation des limites d'une analyse trop strictement financière de la filière coton	4
1.1.2. Amélioration des infrastructures routières relevant de l'Etat	5
1.1.3. Mise en oeuvre des options de la LPDA	6
1.1.4. Nécessité d'une meilleure coordination entre les multiples opérateurs présents en HG	6
1.1.5. Priorité à la sécurité alimentaire et à la saturation de la demande en vivriers	6
I.2. PLAN D'ACTION POUR LA CAMPAGNE 1997/98	
1.2.1. Retenir un prix au producteur du coton plus attractif	7
1.2.2. Amplifier l'incitation aux semis précoces du coton	9
1.2.3. Acheter et régler plus rapidement le coton-graine	9
1.2.4. Diminuer les prix au comptant des intrants vivriers	11
1.2.5. Conforter la traction animale via les forgerons et la santé animale	12
II. PROPOSITIONS A MOYEN ET LONG TERME	
II.1. DEMARCHE RETENUE POUR ELABORER CES PROPOSITIONS	13
II.2. ROLE DES OPERATEURS AU TERME DU NOUVEAU PROJET INTEGRE	13
II.3. TRANSITION ENTRE L'ACTUEL PCK ET LE SCHEMA RECHERCHE	16
II.4. PROPOSITIONS CONCERNANT CERTAINES ACTIVITES	
2.4.1. Appui aux organisations paysannes	16
2.4.2. Activités de vulgarisation concernant les vivriers, le maraîchage et les semences	19
2.4.3. Appuis aux forgerons	19
2.4.4. Dispositif léger d'observation et de suivi	20
2.4.5. Activités de recherche-action	20
Annexes :	
1. Résumé-conclusions du tome 1 de l'étude des stratégies paysannes	21
2. Tableau présentant le bilan des réalisations du PCK de 1985 à 1996	26
3. Estimation des effets économiques positifs sur maïs des intrants coton et vivriers du PCK	27
4. Extraits d'une note de F. Gaudin analysant le crédit de campagne mis à disposition des producteurs par le PCK pour la campagne 96/97 (25/11/96)	28
5. Prix rendu producteur français des unités fertilisantes (N, P, K) en Juillet/Août 1996	36
6. Note concernant l'utilisation des herbicides dans le contexte de la Haute Guinée	38
7. Dispositif léger d'observation et de suivi	40

LISTE DES ABREVIATIONS

BCRG	: Banque Centrale de la République de Guinée
CA	: Culture Attelée
CAOPA	: Centre d'Appui aux Organisations Professionnelles Agricoles
CCS	: Centre de Conditionnement des Semences
CFD	: Caisse Française de Développement
CFDT	: Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles
CIRAD	: Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CMDT	: Compagnie Malienne de Développement des Textiles
CMG	: Crédit Mutuel de Guinée
CRG	: Crédit Rural de Guinée
CRAB	: centre de Recherche Agronomique de Bordo-Kankan
DPDRE	: Direction Préfectorale de Développement Rural et de l'Environnement
FG	: Franc Guinéen
GPC	: Groupement de Producteurs de Coton
IDESSA	: Institut des Savanes (Côte d'Ivoire)
IER	: Institut d'Economie Rurale (Mali)
IRAG	: Institut de Recherche Agronomique Guinéen
LPDA	: Lettre de Politique de Développement Agricole
MAEF	: Ministère de l'Agriculture des Eaux et des Forêts
MARI	: Marge Après Remboursement des Intrants
ODRIK	: Opération de Développement Intégré de Kouroussa
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OP	: Organisation Paysanne
PCK	: Projet Coton Kankan
PDRHG	: Projet de Développement Rural en Haute Guinée
PDRS II	: Projet de Développement rural de Sigiri II
PNAPA	: Projet National d'Appui à la professionnalisation de l'Agriculture
PNASA	: Projet National d'Appui à la Sécurité Alimentaire
SNPRV	: Service National pour la Promotion Rurale et la Vulgarisation
SNSA	: Service National de la Statistique Agricole
TA	: Traction Animale
TK	: Tonne Kilométrique

Prévisions de production 96/97 par zones



PCK/Suivi-Evaluation

I. PROPOSITIONS POUR RELANCER LA PRODUCTION COTONNIERE A COURT TERME

Comme nous le verrons ci-dessous, l'intérêt de cette relance nous paraît davantage justifié par les effets économiques positifs induits par la présence du PCK que par la rentabilité financière actuelle de la seule filière coton.

Les propositions présentées dans ce texte ont pour objectif de retrouver en deux ou trois campagnes un niveau de production proche de celui de la campagne 1992/93 (> 17.000 t. de coton-graine) et ce dans des conditions économiques satisfaisantes pour l'ensemble des partenaires de la filière.

Cet objectif nous semble déjà ambitieux vu les handicaps identifiés lors de l'étude des stratégies paysannes (*cf. résumé-conclusions en Annexe 1*) et, en particulier, les prix relativement élevés des vivriers, la pluriactivité (*et l'importance des revenus extra-agricoles*), la faible densité de population (*les deux facteurs précédents induisant un manque de main-d'oeuvre agricole*) et l'extension assez limitée des zones à vocation réellement cotonnière dans les départements de Siguiri, Mandiana et, surtout, Kankan.

Néanmoins, à moyen terme, si une stratégie adaptée est mise en oeuvre dans la durée et si le contexte local et international ne se détériore pas, un objectif de 20.000 t./an de coton-graine nous paraît réaliste pour l'ensemble des zones cotonnières du PCK.

La réussite de cette relance implique une conjonction de facteurs favorables dont certains ne sont pas maîtrisés par le PCK. Le présent texte a pour objectif de décrire ces facteurs puis de détailler le plan d'action qu'il nous semble indispensable de mettre en oeuvre dès la campagne 1997/98.

I.1. CREATION D'UN CONTEXTE FAVORABLE A CETTE RELANCE

1.1.1. Acceptation des limites d'une analyse trop strictement financière de la filière coton

Si, dans les années 70, on avait évalué sur de stricts critères de rentabilité financière à court terme des opérations de développement rural basées sur la culture du coton tel Mali-sud ou l'opération SATEC dans le nord Zou au Bénin, les opérateurs concernés auraient dû cesser leurs activités et ces zones n'auraient pas connu l'essor de la production agricole et le dynamisme paysan que l'on admire aujourd'hui.

Que ce soit en Europe ou en Afrique, l'impact de toute action de développement rural doit s'évaluer sur une période assez longue (*plus de 10 et, parfois, 15 ans*). Ainsi, de nombreuses introductions d'innovations techniques et des activités de formation de producteurs n'ont porté leurs fruits que bien des années après leur initiation.

De plus, dans une analyse filière stricte, on sous-évalue les effets économiques globaux et, en particulier, ceux induits par les actions dites d'accompagnements. Lors de la phase "projet de développement" (PDRHG) de l'actuel projet cotonnier, ces actions ont été importantes en matière de :

- désenclavement grâce aux pistes rurales (*certes, dans certaines zones de Haute Guinée, ces pistes sont actuellement plus utilisées par les transporteurs privés de denrées vivrières telle l'igname que par les camions du PCK. Elles ont néanmoins un rôle économique très positif*).
- diffusion d'intrants et de variétés améliorées (*en particulier pour le maïs et le riz*),
- traction animale (*même s'il reste beaucoup à faire...*),
- amélioration de la technicité des producteurs et de l'encadrement guinéen, etc.

Exemple : l'extension rapide de la culture cotonnière dans le Cercle de Kita au Mali (*plus de 13.000 t. en 1996 après seulement 3 ans d'activité de la CMDT*) s'explique principalement par la philosophie d'un opérateur privilégiant une approche intégrée du développement. **Les actions d'accompagnement ont été jugées primordiales et ont facilité l'adhésion des producteurs** (cf. *Etude ICRA - 1996 - "Introduction du coton dans le cercle de Kita"*).

Ces actions mises en oeuvre par la CMDT concernent l'alphabétisation et la formation des producteurs et productrices, les cultures vivrières (*approvisionnement en intrants, en semences mais aussi achat de céréales et d'arachide*), la traction animale, l'équipement des forgerons, le génie civil, la lutte anti-érosive, la santé humaine, les équipements de transformation, l'hydraulique villageoise, etc.

L'actuel PCK s'est recentré sur des activités coton. Il n'est plus opérationnel en matière d'appui technique à la production de vivriers mais il assume toujours une fonction très positive sur le plan **vente d'intrants et crédits pour le vivrier et le matériel agricole**. Ainsi, pour ces deux derniers points, il met en place, chaque année, plus de 400 millions de FG de crédits à près de 10.000 producteurs dispersés sur un vaste territoire. Son taux de récupération est, grâce au coton, très correct (*si le PCK n'existait pas, quel serait le coût d'un projet spécifiquement crédit assumant cette tâche ?*). L'annexe 3 tente d'estimer les effets économiques positifs sur maïs des engrais coton et vivriers. Cette rapide estimation aboutit à un gain net annuel de 800 millions de FG (*6.000 t. de maïs à 200 FG/kg soit 1,2 milliards de FG - 400 millions d'intrants maïs*).

1.1.2. Amélioration des infrastructures routières relevant de l'Etat

Pour réduire les coûts de transport exorbitants grevant actuellement les coûts de la filière coton Haute Guinée, **il est fondamental que les routes nationales soient mieux entretenues dans les départements concernés** (*en particulier, axes Kankan/Siguiri puis vers le Mali et Kankan Mandiana puis vers la Côte d'Ivoire*). Ces routes nationales ont une importance capitale pour le développement économique de la région.

Une grande part du "surcoût transport" actuellement observé au niveau de la filière coton Haute Guinée s'explique aisément (*pour l'axe Siguiri-Kankan, lors de la présente campagne, environ 75 millions de FG de surcoût lié au non fonctionnement du bac sur le fleuve Niger => les camions transportant le coton-graine font actuellement 2 x 65 = 130 km en plus*).

Par contre, l'axe Conakry/Kankan sera bientôt achevé et induira une réduction des coûts de transport de la filière coton (*). Avec l'appui du MAEF, une meilleure concertation pourrait être établie entre le Ministère des Travaux Publics et le PCK. Ainsi, l'entretien des axes Kankan-Siguiri et kankan-Mandiana devrait être effectué en Décembre avant l'évacuation du coton-graine.

1.1.3. Mise en oeuvre des options de la LPDA

La lettre de politique de développement agricole retenue par les décideurs guinéens indique la nécessité de promouvoir les opérateurs privés tels que les commerçants, les transporteurs, les artisans ruraux, les agents de santé animale et les opérateurs institutionnels comme les groupements et unions de producteurs.

(*) *Il semble que les transporteurs privés aient initialement négocié une rémunération trop élevée de la TK (130 x 2 = 260 FG par km). Vu l'amélioration de certains axes, Le PCK envisage de renégocier cette TK. Il améliore également les performances de son propre parc de camions.*

Dans le cas de la filière coton Haute Guinée, ces opérateurs devraient, à terme, assurer les fonctions suivantes :

- transport et commercialisation des intrants et des produits agricoles,
- fabrication de matériel agricole avec des matières premières de qualité,
- santé animale, en particulier pour les boeufs de labour.

1.1.4. Nécessité d'une meilleure coordination entre les multiples opérateurs

Comme dans bien d'autres zones rurales, les organismes oeuvrant dans le domaine du développement rural en Haute Guinée sont nombreux et travaillent souvent de façon isolée.

Ainsi, dans toutes les sous-préfectures d'intervention du PCK, cohabitent, en s'ignorant le plus souvent, les 90 agents de vulgarisation du PCK (*qui sont des contractuels*) et des fonctionnaires du MAEF. Selon les données recueillies auprès de l'Inspection Régionale de l'Agriculture, les effectifs des agents de cette administration sont, pour l'ensemble des 5 départements de la région haute Guinée, de 493 ingénieurs et docteurs vétérinaires, 242 aides-ingénieurs, 444 techniciens spécialisés et 297 contractuels. La majorité de ces agents vivent dans les sous-préfectures et les villages et occupent des postes d'agents du SNPRV et, surtout, d'"animateurs ruraux". Ces fonctionnaires perçoivent leurs salaires mais sont peu formés et manquent de moyens de travail. Certains s'adonnent à des activités privées.

Dans certains villages de Haute Guinée, on trouve également des agents des projets rizicoles (*projets PDRS II et ODRIK, actuellement en difficulté*). Les producteurs ont aussi comme interlocuteurs des agents d'autres opérateurs étatiques et d'ONG.

Chaque agent a, bien souvent, une vision partielle des réalités rurales de sa zone d'intervention et privilégie la stratégie de l'organisme qu'il représente plutôt que l'intérêt global des villageois.

Pour réduire les coûts, améliorer l'efficacité globale et mettre en oeuvre les orientations de la LPDA, **il semble indispensable d'instaurer plus de concertation entre ces acteurs**. L'Etat devrait, dans ce domaine, jouer un rôle plus actif pour, en associant les villageois, clairement définir la politique de développement rural régional souhaitée.

1.1.5. Priorité à la sécurité alimentaire et à la saturation de la demande en vivriers

La Haute Guinée est déficitaire en certains produits agricoles et notamment en céréales. Pendant plusieurs mois de l'année, le riz importé domine dans les villes et pénètre également en milieu rural, en particulier dans les mines. Dans ce contexte, **il serait imprudent de délaisser le vivrier**.

D'ailleurs, nous estimons que, dans les principales zones cotonnières de haute Guinée (*zones où dominant les systèmes à base de maïs/sorgho avec parfois du riz pluvial*), **un accroissement de la productivité des champs vivriers favorisera à la fois la sécurité alimentaire des populations et l'extension des superficies cotonnières**.

Si, comme au nord Bénin ou à Mali-sud, on accroît très fortement, grâce à des variétés plus performantes et à des intrants adaptés, la productivité des parcelles de maïs, des surfaces actuellement en céréales pourront être dégagées pour le coton. De plus, en accroissant l'offre des vivriers, leurs prix diminueront et, en contre partie, l'attrait des producteurs pour le coton sera plus grand.

I.2. PLAN D'ACTION POUR LA CAMPAGNE 1997/98

Remarque préalable : plusieurs des mesures décrites ci-dessous induiront une augmentation de plusieurs charges du PCK. Pour les mettre en oeuvre, il faudra donc impérativement :

1) Réduire d'autres charges grevant actuellement la filière coton Haute Guinée telles que :

- **Coûts de transport** du coton-graine, de la fibre et des intrants (*renégociation de la TK avec les transporteurs privés et optimisation de l'utilisation des 16 camions polybennes du projet*).

NB : ex. en France, le coût de transport du blé en vrac de Saumur aux ports de La Palice ou de Saint Nazaire [aller/retour supérieur à 150 km x 2, soit 300 km] est proche de 45 FF par tonne, soit une TK de 0,15 FF = 30 FG). Les privés travaillant avec le PCK perçoivent actuellement une TK de 260 FG. Même si l'état des routes n'est pas comparable, une compression des prix est indispensable.

- **Charges d'assistance technique** : une réduction des effectifs a été récemment effectuée. Cet effort doit être poursuivi et des cadres guinéens doivent être responsabilisés pour, à brève échéance, prendre en charge la comptabilité et le fonctionnement de l'usine (*si nécessaire, des appuis ponctuels de la CMDT et de la CFDT peuvent être envisagés*).

- **Frais généraux du PCK** (*en particulier, frais financiers qui pourraient probablement être réduits grâce à une meilleure utilisation de la dotation intrants de plus de 2,5 milliards de FG gérée par l'Etat*).

- **Montant très élevé de la ligne "appui technique" au PCK** (*près de 350 millions de FG en 1994/95*). C'est beaucoup pour une si petite filière !

- **Réduction des frais liés à la vente de la fibre** (*plus de 60 millions de FG en 1994/95*).

Il ne nous appartient pas d'effectuer les arbitrages entre ces postes. Toutefois, nous estimons que les économies annuelles réalisées devraient être supérieures à 500 millions de FG.
--

2) Prendre en compte les effets économiques positifs induits par cette filière coton (cf. § I.1.1) et ne pas faire supporter au seul coton les charges qui ont directement un impact positif sur la production vivrière des zones concernées (cf. fournitures au comptant et à crédit d'intrants vivriers, appuis à la traction animale, etc.).

En adoptant la démarche présentée ci-dessus et les mesures qui suivent, nous pensons que cette filière coton peut, dès la prochaine campagne, être peu déficitaire.

1.2.1. Retenir un prix au producteur du coton plus attractif

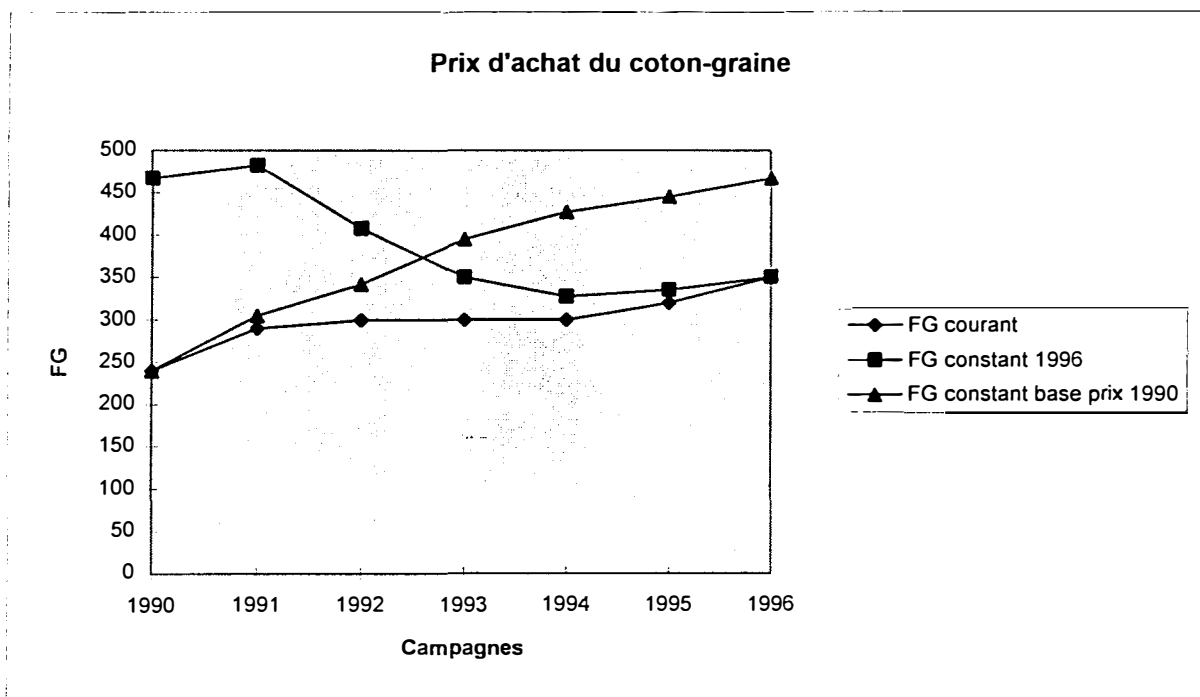
Les tableaux et le graphique ci-joints indiquent l'évolution de plusieurs paramètres économiques depuis 1990. Le prix au producteur du coton-graine était élevé de 1990 à 92. La tendance s'est ensuite inversée et la correction effectuée en Avril 1996 est jugée insuffisante par les producteurs.

On remarquera d'ailleurs, qu'en Francs guinéens constants, ce prix serait inférieur à celui de la campagne 1990/91 (*vu l'inflation observée en Guinée, 240 FG de 1991 correspondent à plus de 460 FG en 1996*).

Prix d'achat du coton-graine

(FG par kg de coton-graine)

Campagnes	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
FG courant	240	290	300	300	300	320	350
FG constant 1996	467	482	408	350	327	335	350
FG constant base prix 1990	240	305	342	395	427	445	467
Taux d'inflation annuel en Guinée %	27,1	12,2	16,6	7,1	4,1	4,8	4,5



Comparaison du prix d'achat du coton-graine et de l'indice A de Liverpool

(FG courant/kg de fibre)

Campagnes	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Prix d'achat du coton-graine (*)	577	687	719	724	706	758	833
Indice A (**)	1243	1115	1174	1513	2056	1883	1787
Prix d'achat/indice A %	46,4	61,6	61,2	49,8	34,3	40,2	46,6

(*) Le prix d'achat du coton-graine en FG/kg de fibre est calculé en divisant le prix au paysan par le taux d'égrenage.

(**) L'indice A est exprimé par FG par kg de fibre

Pour la campagne en cours, le prix du coton-graine en Haute Guinée est légèrement supérieur à celui retenu par la CMDT au Mali. Vu les handicaps mis en évidence par l'étude et les multiples opportunités s'offrant aux paysans de Haute Guinée, nous pensons que, pour relancer la filière, **le prix perçu par les producteurs guinéens devrait être nettement plus élevé qu'au Mali.**

Le niveau de prix retenu au Bénin pour la campagne 1996/97 (200 FCFA soit environ 400 FG) nous semblerait correct.

NB : il faut également prendre en compte qu'au Mali et au Bénin, les producteurs perçoivent, en plus du prix initial, une ristourne fonction des résultats de la filière.

Si l'inflation annuelle est, en 1997, de 5 %, en passant de 350 à 400 FG, l'augmentation réelle du prix au producteur ne sera pas supérieure à 9 %. Une telle mesure sera d'autant plus incitative qu'elle est annoncée tôt aux producteurs.

1.2.2. Amplifier l'incitation aux semis précoces du coton

Le PCK a pris, en 1996, l'initiative de cette mesure qui consiste à verser une avance de 35.000 FG/ha (soit 100 kg/ha de coton-graine) aux paysans effectuant leurs semis avant le 30 Juin. Cette mesure a concerné seulement 2.400 ha, soit environ 24 % des surfaces emblavées en 1996. Son impact peut considérablement varier selon les conditions climatiques de l'année. Toutefois, ces effets positifs sur le rendement sont reconnus par les producteurs. Sur ce plan, retenir comme date limite le 20 Juin aurait un impact plus important en terme de rendement du coton.

Cette incitation au semis précoce doit donc être reconduite et, si possible, **amplifiée**. Elle ne pourra bien sûr pas concerner tous les producteurs, notamment ceux qui font essentiellement du coton pour obtenir des intrants vivriers (*même dans l'hypothèse où le prix du coton-graine est relevé, une partie des producteurs continuera à privilégier leur sécurité alimentaire et sèmera le coton après la plupart de leurs vivriers*).

1.2.3. Acheter et régler plus rapidement le coton-graine

Les paysans de haute Guinée récoltent généralement leur coton assez tôt, principalement par crainte des divagations des animaux. En fin Novembre, chaque producteur a stocké sa production dans une de ses chambres ou un enclos près de son habitation. Ensuite, il attend la commercialisation de son coton, laquelle s'effectuera de la mi-Décembre à début Avril.

Contrairement à ce qui se passe dans beaucoup de zones cotonnières d'Afrique de l'Ouest, **la pesée puis l'enlèvement du coton s'effectue actuellement en une seule fois dans les villages.**

Le versement de l'argent aux villageois a lieu, en général, moins de 15 jours après cet enlèvement. Les producteurs des groupements doivent ensuite définir une stratégie pour ceux des leurs qui ont des impayés. Ce n'est qu'ensuite que chaque producteur reçoit la somme qui lui revient.

Le règlement du coton au producteur individuel s'effectue donc en une seule fois et, en moyenne, plus de 3 mois après la fin de la récolte ! Sur le plan gestion de la trésorerie des exploitations , le coton est donc très pénalisant par rapport aux vivriers.
--

Conscient de ce problème, la direction du PCK a accéléré, lors de la présente campagne, le

rythme d'enlèvement et d'usinage du coton-graine. En fin Janvier 1997, 5.780 t. (*soit la moitié de la production estimée : 11.000 à 11.500 t.*) ont été évacuées et 3.400 t. (*soit seulement le tiers*) effectivement réglées aux villageois.

La décision de prioriser tel ou tel groupement est prise par l'encadrement du PCK. Les premiers évacués sont, bien sûr, très privilégiés par rapport à ceux qui le seront 3 à 4 mois après. **Il est évident que les groupements s'estimant pénalisés sont peu motivés pour accroître leurs superficies cotonnières l'année suivante !**

A l'instar de ce qui se passe dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, les unions de groupements pourraient intervenir pour cogérer, avec le PCK, la commercialisation du coton-graine. Ces OP sont, pour le moment, passives face à ce problème crucial. Lors de nos enquêtes, des producteurs ont néanmoins signalé les points suivants :

- Au Mali ou en Côte d'Ivoire, la commercialisation s'effectue en plusieurs fois (*2 à 3 marchés par groupement*) et, pour le premier marché, chaque producteur perçoit une somme d'argent en Décembre ou en début Janvier.
- Avec les vivriers (*riz et surtout arachide*), l'argent est disponible bien plus vite. Pour ces vivriers, certains commerçants font d'ailleurs des avances sur pied.
- Les producteurs trop cotonniers sont désavantagés par ce système car, en cas de déficit vivrier, ils doivent racheter du maïs ou du riz en Mars ou Avril, à un moment où les prix de ces denrées peuvent être de 30 à 50 % supérieurs aux prix à la récolte.
- Ce problème est particulièrement crucial lors de la présente campagne car, pour la grande majorité des producteurs de coton, les dépenses liées au Ramadan ne seront pas réglées avec l'argent de cette culture (*de ce fait, dans certains villages, les membres des groupements sont la risée des producteurs ne pratiquant pas le coton !*).

La direction du PCK estime qu'il serait coûteux de faire plusieurs marchés et plusieurs enlèvements dans des groupements si petits (*la production moyenne d'un groupement est actuellement voisine de 30 t.*). Lors de cette campagne, elle a envisagé de régler une avance en Novembre-Décembre dès que les estimations de production furent achevées par l'encadrement. Par manque de personnel, ce mécanisme d'avances sur récolte n'a cependant pas été mis en place.

La note de F. Gaudin en annexe 4 précise le montant des crédits à récupérer par zone au niveau des groupements. Ces sommes représentent **44 % de la valeur estimée du coton-graine** (*intrants coton + avance semis précoce + crédit intrants vivriers et matériel*). La marge de manoeuvre est évidemment plus réduite qu'au Mali ou au Bénin (*endettement global généralement inférieur à 35 % de la valeur de la production*).

Des solutions doivent néanmoins être trouvées en impliquant l'ensemble de l'encadrement et les organisations paysannes. Nous proposons l'étude des mesures suivantes :

- **2 marchés** (*et donc 2 périodes de commercialisation et de règlement*) pour les groupements dont la production (*estimée en Novembre*) est supérieure à **50 t.** de coton-graine.
- Afin d'**accélérer les enlèvements** du coton-graine dans les villages (*et donc les paiements*) :

. la poursuite d'un rythme élevé d'usinage (*actuellement, l'usine est capable de maintenir un rythme de 150 tonnes/jour*),

. l'accroissement des aires de stockage du coton-graine au niveau de l'usine.

- Une **réduction du montant des crédits de campagne** grâce à une stimulation des ventes d'intrants au comptant (*particulièrement pour les intrants vivriers, cf. point 2.4*).

- Une **avance récolte** pour les groupements dont le crédit de campagne est, par exemple, inférieur à 45 % de la valeur estimée de la récolte (*en fin Novembre et début Décembre, le PCK dispose de ces données et pourrait verser cette avance aux GPC*).

1.2.4. Diminuer le prix au comptant des intrants vivriers

* A la CMDT et au Bénin, **les prix au comptant des intrants coton et vivriers sont d'environ 10 % inférieurs aux prix à crédit**. Le PCK ne pratique actuellement pas cette distinction. Quelques producteurs nous ont signalé qu'il était illogique de ne pas avoir d'escompte lors d'achats au comptant d'intrants en Juin (*7 à 10 mois avant le règlement du coton*) alors que le PCK leur impose 20 % d'intérêt annuel pour le matériel agricole vendu à crédit.

Remarque : les engrais sont souvent proposés aux producteurs d'Afrique de l'Ouest à des prix de 50 % supérieurs à ceux "rendus" producteurs européens ou petits producteurs d'Amérique du sud ou d'Asie (*cf. en annexe 5, prix 1996 rendu producteurs français*). Pour les formulations courantes (*urée 46 %, 15/15/15 ou 17/17/17*), ces écarts ne s'expliquent pas par les seuls coûts de transport !

* Nous avons constaté qu'un nombre limité de producteurs de Haute Guinée parvenaient à acheter des intrants (*herbicides essentiellement*) auprès de commerçants privés locaux s'approvisionnant avec difficulté au Mali ou en Côte d'Ivoire. Sous forme de test et afin de stimuler l'intensification sur les vivriers tout en allégeant les crédits maïs supportés actuellement par le PCK, nous proposons d'étudier la factibilité **d'appuis techniques et logistiques à ces fournisseurs privés d'intrants agricoles**. Lors de la prochaine campagne, des **dépôts-ventes** pourraient être réalisés chez quelques commerçants privés des principales sous-préfectures les plus cotonnières.

* Constatant le **très faible renouvellement des semences de riz, de maïs et d'arachide en milieu paysan**, nous préconisons également de relancer la diffusion de ces intrants fondamentaux. Cette relance pourrait s'effectuer via le PCK, le SNPRV ou les opérateurs privés mentionnés ci-dessus. Pour mener en la matière une action significative sur les 120.000 ha de riz, de maïs et d'arachide (*estimation IRAG*) emblavés chaque année dans les départements de Kankan, Siguiri et Mandiana, il faudrait réexaminer les fonctions et des méthodes actuelles de travail du centre semencier basé à Kankan ainsi que les activités semencières de l'IRAG de Bordo qui est chargé de fournir les semences de base.

* Concernant les **herbicides**, la demande paysanne est forte pour le maïs, le riz et le coton. Le projet livre déjà aux producteurs des quantités d'atrazine permettant de traiter environ 10.000 ha. Pour le riz et le coton, le problème est plus complexe, que ce soit sur le plan technique, économique et santé humaine. A la demande du PCK, une mission de P. Marnotte (CIRAD-CA) a analysé ce problème en Novembre 1996. L'annexe 6 précise brièvement notre point de vue sur ce thème. Pour la campagne à venir, les achats d'herbicides effectués par le projet ne devraient concerner que des matières actives peu toxiques et les paysans ne pourraient se les procurer qu'à la condition de les payer au comptant (*pratique déjà adoptée par le PCK lors des campagnes antérieures*).

1.2.5. Conforter la traction animale via les forgerons et la santé animale

* En 1995/96, le nombre de villages "encadrés" par le PCK était estimé à **780**. Dans la plupart des villages, on rencontre un forgeron fabriquant les outils agricoles manuels et du matériel de TA (*principalement des charrues*). Ces forgerons villageois sont généralement très astucieux et, comparativement à d'autres zones d'Afrique, assez performants mais manquent d'**outillage** et, surtout, de **matières premières de qualité**.

En 1997, le service CA du PCK prévoit d'appuyer **16** de ces forgerons sur le plan outillage et formation. Nous pensons qu'il faut utiliser la subvention CFD pour amplifier cet appui à **50** forgerons plutôt que de leur faire une concurrence déloyale en vendant dans les villages des charrues importées et d'autres matériels avec une subvention de 50 % (*à notre sens, seules les houes de TA et les charrettes devraient être subventionnées*).

Après étude de leurs besoins, l'appui à ces 50 forgerons pourrait prendre plusieurs formes : **approvisionnement en matières premières de qualité**, crédit à moyen terme pour l'achat de certains outils, formations, etc.

* Sur le plan **santé animale**, un renforcement des activités des vétérinaires (*ou infirmiers vétérinaires*) privés est nécessaire. Dans ce domaine, la section CA du PCK devra bien coordonner ses actions avec le service d'appui aux groupements d'éleveurs (*SAGE - Ministère de l'élevage*) et le projet PARK (*projet national*) ayant initié ses activités en 1996 et fournissant des appuis à ces vétérinaires privés.

II. PROPOSITIONS A MOYEN ET LONG TERME

II.1. DEMARCHE RETENUE POUR ELABORER CES PROPOSITIONS

Les points suivants sont pris en compte :

- Les **acquis de l'étude des stratégies paysannes**. Cette étude a permis de mieux comprendre le fonctionnement de ces zones rurales. Les principales demandes des ruraux en matière de production agricole ont également été recensées.
- Le constat du **rôle contrasté du coton** dans l'économie rurale de la Haute Guinée :
 - Cette culture a actuellement un rôle "moteur" dans quelques zones (*cf., sur la carte des prévisions de production 1996/97, zones à plus de 500 tonnes de coton-graine*).
 - Dans les zones où la production de coton-graine est actuellement comprise entre 100 et 500 tonnes, elle joue un rôle secondaire en terme de revenu mais constitue souvent le seul moyen pour obtenir à crédit des intrants vivriers et du matériel de T. A.
 - Dans les zones à moins de 100 tonnes principalement situées au sud et sud-ouest du département de Kankan, son rôle est actuellement insignifiant.
- La volonté de la CFD de maintenir une présence active dans le secteur rural de Haute Guinée. Cette présence pourrait se concrétiser sous la forme d'un projet intégré de développement rural devant améliorer la production et la commercialisation des principales cultures vivrières et du coton. **Cette culture ne serait qu'un des volets de ce projet.**

Les tableaux ci-joints mettent en parallèle les éléments clefs du diagnostic, les demandes des paysans et les principaux axes d'intervention proposés. Les points 5 et 8 nous paraissent les plus délicats.

II.2. ROLE DES OPERATEURS AU TERME DU FUTUR PROJET INTEGRE

A terme (*de 2 à 5 ans selon les activités ?*), les opérateurs suivants assureraient les principales fonctions :

- **organisations paysannes** (*groupements et unions*) qui collecteraient les besoins en intrants de leurs membres, assureraient la collecte primaire du coton-graine et de vivriers, participeraient à la gestion des transports et à la programmation de la commercialisation et seraient consultées pour les orientations concernant le développement rural de leur zone,
- **sociétés privées et artisans** assurant l'approvisionnement en intrants et en matériel agricole, l'usinage du coton-graine (*dans ce cas, une société d'économie mixte avait été envisagée - cf. rapport CDF - Ancey -1995*).
- **structure de crédit** bien implantée dans les zones rurales, collectant l'épargne et accordant les crédits de campagne et les crédits d'équipements aux agriculteurs appartenant à des groupements fonctionnant avec le principe de la caution solidaire.
- **structures étatiques ou mixtes** pour les fonctions relevant de l'intérêt collectif (*recherche, expérimentation en milieu réel et vulgarisation agricole*).

Tableau résumant la problématique et nos propositions pour les préfectures de Kankan, Mandiana et Siguiri

Rappels des caractéristiques des 3 préfectures	Demandes paysannes	Propositions
<p>1) Problématiques très diversifiées avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Beaucoup d'espaces peu peuplés et à faible potentiel agricole. - Des techniques culturales variées mais une dominante de pratiques extensives. - Pluriactivité des UPF avec souvent manque de main-d'oeuvre pour les activités agricoles. - Des zones où dominent les activités extra-agricoles - Un potentiel élevé en riziculture de plaine (> 80.000 ha assez fertiles mais difficiles à aménager). 	<p>Demandes paysannes variées selon les zones et, également, selon les stratégies individuelles (<i>société fortement différenciée => cf. diagnostic J. M. Yung</i>).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisations d'aménagements pour sécuriser la culture du riz de plaine. 	<p>Nécessité d'adopter une démarche souple et adaptée aux stratégies paysannes dominantes dans chaque zone.</p> <p>Problème complexe (<i>cf. difficultés rencontrées par le PDRS II et l'ODRIK</i>). Dans les villages où les plaines sont importantes, il faut cependant analyser cette demande et tenter d'y répondre.</p>
<p>2) Graves difficultés de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Grands axes défaillants (routes nationales). - Franchissements difficiles de certains fleuves. - Réseau de pistes à compléter (<i>cependant, nette amélioration suite à présence PDRGH puis PCK</i>). 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien des routes et pistes. - Ouvertures de pistes pour désenclaver de nouvelles zones. 	<p>Urgence de poursuivre l'amélioration du réseau routier en concertation avec le Ministère des Travaux Publics pour les routes nationales et le Bureau Technique du Génie Rural pour les pistes rurales.</p>
<p>3) Fréquents déficits vivriers (particulièrement en riz). La demande actuelle de la région est fréquemment supérieure à l'offre. Ceci s'explique par la faible productivité des systèmes traditionnels de production et l'importance de la population dans les villes et les mines.</p>	<p>Forte demande en intrants vivriers (engrais, semences, herbicides).</p> <p>Lutte contre les mauvaises herbes.</p> <p>Protection des récoltes.</p> <p>Lutte contre le <i>striga</i>.</p>	<p>Nécessité d'améliorer la productivité des cultures vivrières et, parmi elles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maïs (<i>culture souvent liée au coton</i>). - Igname (<i>Sud de Kankan, surtout Baranama</i>). - Riz pluvial (<i>surtout sud Mandiana et Kankan</i>). - Arachide (<i>culture pratiquées par les femmes en toutes régions et culture de rente principale dans quelques zones des 3 départements</i>). - Cultures maraîchères (<i>surtout gérées par les femmes</i>) et vergers.
<p>4) De vastes étendues mais un nombre restreint de zones actuellement véritablement propices à la culture cotonnière (<i>cf. carte localisant la production 1996/97</i>).</p>	<p>Rôle variable du coton selon les zones : cette culture constitue une possibilité de diversification des revenus et, surtout, d'obtention à crédit d'intrants vivriers (<i>surtout engrais et herbicides pour le maïs</i>).</p>	<p>Le coton est actuellement le "moteur" du développement dans une minorité de zones. Dans les autres zones, il faut s'appuyer sur d'autres cultures (<i>riz, arachide, igname, etc.</i>).</p>

Tableau résumant la problématique et nos propositions pour les préfectures de Kankan, Mandiana et Siguiri (suite)

Rappels des caractéristiques des 3 préfectures	Demandes paysannes	Propositions
<p>5) Groupements cotonniers très fragiles et/ou ayant un fonctionnement peu transparent et "faitières" inexistantes (<i>Unions sous-préfectorales ou départementales</i>).</p> <p>Le CAOPA a un rôle fondamental à jouer. Son programme de travail n'est cependant pas clairement établi et il n'est pas sûr qu'il soit doté des moyens humains et matériels suffisants pour relever ce difficile défi.</p>	<p>Constitution de groupements par affinités afin que ceux qui produisent le plus et respectent les principes coopératifs n'aient pas à régler les dettes des paysans défaillants.</p>	<p>Axe fondamental du programme intégré afin de mettre sur pied un partenariat solide.</p> <p>Nécessité d'appuyer tous les groupements et pas les seuls groupements de producteurs de coton.</p> <p>Le CAOPA doit rapidement prouver son efficience. Il doit travailler dans la durée (<i>plus de 5 ans</i>).</p> <p>Il devra associer les autres organismes des 3 préfectures travaillant sur les mêmes thèmes</p>
<p>6) Sous équipement des producteurs en matériels de culture attelée et en charrettes. Forgerons assez performants mais ayant beaucoup de difficultés à s'approvisionner en matières premières.</p>	<p>Paysans : demande en matériel de TA et en santé animale.</p> <p>Forgerons : souhait d'un appui pour acquérir des matières premières de qualité et de meilleurs équipements.</p>	<p>Axe important pour améliorer la productivité des systèmes de culture => Appuis aux forgerons et à la santé animale.</p>
<p>7) Proximité de zones cotonnières maliennes assez fortement productrices (<i>CMDT : zones de Bougouni [>35.000 t. de coton-graine] et Kita [> 13.000 t.] + OHVN [plus de 12.500 t.]</i>).</p>		<p>Mise en place de conventions entre la CMDT et le Projet Intégré Haute Guinée portant sur les méthodes d'intervention, le suivi-évaluation, les aspects techniques, l'entretien de l'usine, etc.</p>
<p>8) Multiplicité des organismes intervenant en matière de développement rural (structures étatiques, projets, ONG).</p> <p>Présence d'agents contractuels (<i>cf. 75 encadreurs et 15 chefs de zones du PCK</i>) mais aussi de près de 600 ingénieurs et aides-ingénieurs fonctionnaires gérés par l'inspection régionale de l'agriculture et en poste dans des villages des 3 préfectures concernées.</p> <p>L'essentiel des effectifs des services étatiques est constitué par des "animateurs ruraux" (<i>ayant l'alphabétisation parmi leurs attributions</i>) et des agents du SNPRV (<i>service de vulgarisation agricole</i>).</p> <p>Ces agents sont souvent démobilisés et sans moyens de travail.</p>	<p>? (<i>problème non abordé avec les producteurs</i>)</p>	<p>Problème délicat mais fondamental. Actuellement, dans les zones cotonnières, les contractuels du PCK travaillent alors que beaucoup d'agents de terrain des secteurs agricoles dépendant de l'inspection régionale s'adonnent à des activités hors cadre professionnel. Il est impensable que le futur programme de développement intégré recrute du personnel contractuel pour appuyer les cultures vivrières, la TA, relancer l'alphabétisation alors que des fonctionnaires sont déjà en poste pour effectuer ces tâches.</p> <p>Nous proposons la signature d'une convention entre le projet et le SNPRV. Après identification des agents les plus motivés de ce service, ils seraient appuyés matériellement pour la réalisation d'activités de vulgarisation concernant les cultures vivrières (<i>parcelles de démonstration pour comparer de nouvelles variétés, différentes fumures minérales et organiques, différentes techniques de désherbage, etc.</i>).</p>

II.3. TRANSITION ENTRE L'ACTUEL PCK ET LE SCHEMA RECHERCHE AU TERME DU PROJET

Deux alternatives nous paraissent envisageables pour parvenir à ce schéma :

- Un **projet intégré type CMDT**. Le schéma ci-joint présente le rôle des opérateurs dans la structure malienne qui a récemment fait ses preuves dans le cercle de Kita (cf. § I.1.),
- Une formule plus éclatée et souple avec une **cellule de projet** gérant les fonds mis à disposition par les bailleurs et passant des conventions annuelles avec divers opérateurs (*opérateurs existants ou dont la création est suscitée*).

Pour faciliter le choix entre ces deux alternatives, nous avons recensé quelques avantages et inconvénients de chaque formule.

Formule de type CMDT

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - Filière coton "intégrée". - Unité de philosophie et de méthodes d'intervention et action dans la durée. - Simplification au niveau des producteurs qui ne sont pas perturbés par une grande diversité d'interlocuteurs. - Programmation plus facile des activités des agents de terrain qui peuvent intervenir dans plusieurs domaines. - Réduction des coûts de transport des agents. - Facilité d'évaluation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de lourdeur administrative, de sureffectifs et, souvent, coûts de tels dispositifs. - Dans certains pays, difficultés du transfert de compétences aux opérateurs prévus dans le schéma final recherché. - Logique filière pouvant l'emporter sur l'approche intégrée (<i>dans certains cas, ce type de projet a privilégié le fonctionnement d'une usine d'égrenage et l'aval de la filière coton</i>).

Formule "cellule de projet"

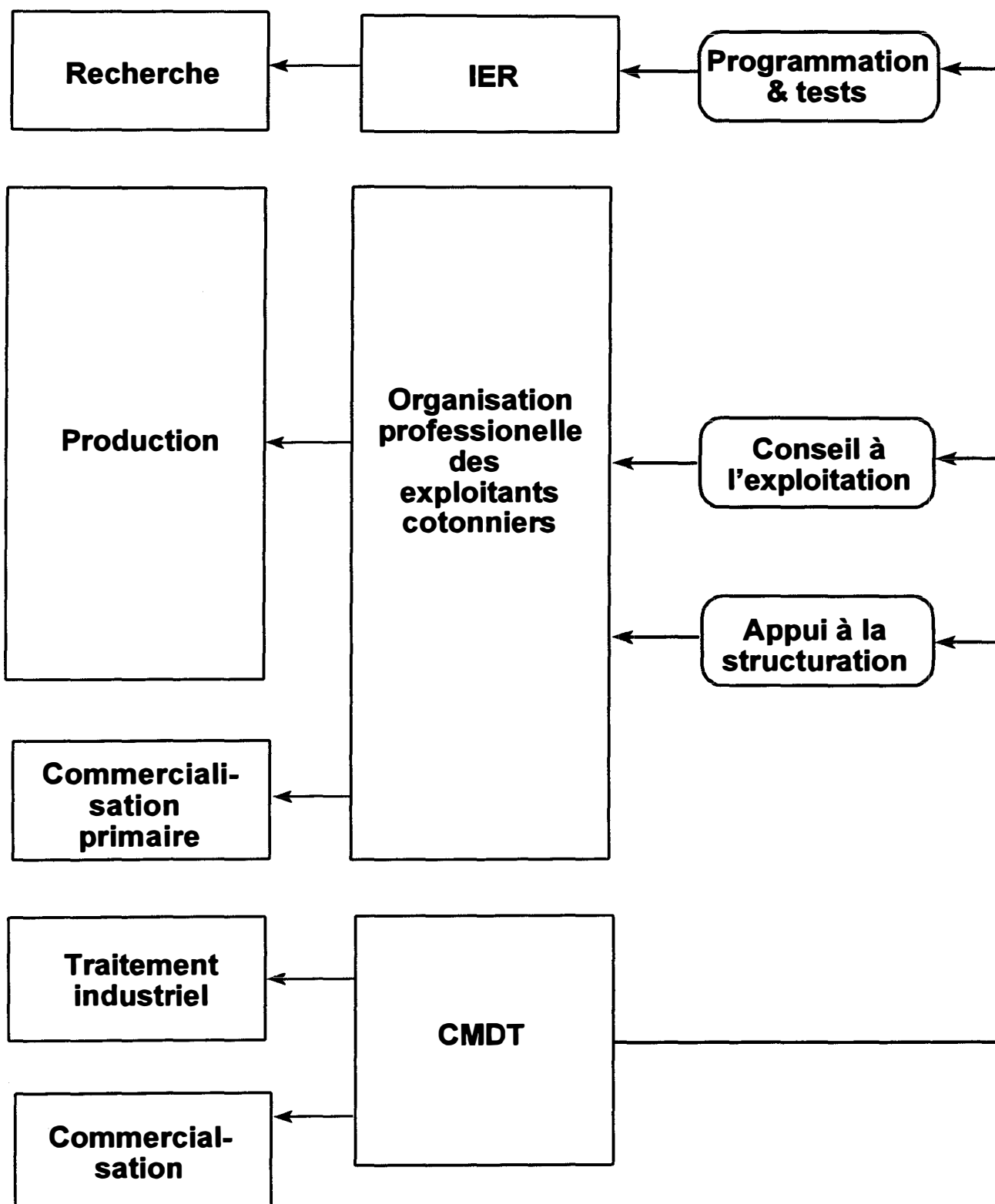
Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - Souplesse (<i>possibilité de rectification rapide si l'un des opérateurs est défaillant</i>). - Réduction des coûts (<i>à vérifier cependant...</i>). - La logique "filiale coton" n'est plus prédominante et les demandes des paysans concernant les autres cultures sont davantage prises en compte. 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'incohérence si les opérateurs sont financés par des bailleurs de fonds ayant des règles et des durées d'intervention différentes (cf. <i>financements FAC de seulement 2 à 3 ans pour des opérations s'inscrivant nécessairement dans la durée : CAOPA ou assistance technique culture attelée</i>). - Risque de concurrences entre opérateurs (cf. <i>agents de l'actuel PCK et agents du SNPRV</i>). - Difficultés d'évaluation (<i>surtout si elles sont réalisées sans coordination entre les différentes sources de financement</i>).

Les deux structures sont envisageables mais il faut nécessairement travailler dans la durée et ne pas changer fréquemment de dispositif car cela perturbe aussi bien l'encadrement que les paysans (cf. *démobilisation induite par le passage du PDRHG au PCK*).

Dans les zones où la production actuelle de coton-graine est supérieure à 500 tonnes (cf. *carte*), le coton peut constituer le principal support du développement agricole et, en particulier, stimuler la production des cultures vivrières annuelles. Par contre, dans les zones peu cotonnières, le projet intégré devra conforter d'autres supports (*riz, arachide, igname, cultures maraîchères, etc.*).

Les charges des activités "non coton" ne devront pas peser sur la filière. Par contre, il faudra s'assurer que les appuis destinés aux vivriers ne soient pas "détournés" en faveur du coton.

Répartition des responsabilités dans la filière coton malienne



II.4. PROPOSITIONS CONCERNANT QUELQUES ACTIVITES SPECIFIQUES

II.4.1. Appui aux organisations paysannes

Lors du diagnostic, nous avons perçu les difficultés actuelles du projet coton à s'adapter aux stratégies paysannes très diversifiées de sa zone d'intervention. Il faudra à l'avenir **être plus à l'écoute des paysans et mettre en place des mécanismes permettant aux organisations paysannes (*groupements et unions*) d'acquérir plus d'autonomie et de pouvoir économique.**

Récemment mis en place, le CAOPA doit, en partenariat avec le PCK, relever un défi assez difficile vu les problèmes actuels de nombreux groupements et la non fonctionnalité des unions (*cf. diagnostic assez pessimiste de G. B. Dagnon - Mai 1996*).

Le rapport de présentation du CAOPA indique que l'objectif de cet organisme est de favoriser "*le développement d'organisations professionnelles agricoles dont la taille et l'échelle d'activités permettent d'espérer une autonomie réelle, un transfert de certaines fonctions assurées par les projets et la prise en charge totale ou partielle des services d'appui dont elles ont besoin*".

L'atteinte de cet objectif nous paraît fondamental pour le redressement de la filière coton Haute Guinée. Il est évident que le CAOPA devra rapidement prouver son efficacité et **travailler dans la durée** (*cf. activités de ce type menées pendant plus de 20 ans par la CMDT à Mali-sud ou par la Coopération suisse et des services étatiques dans le Borgou au Bénin*).

Toutefois, il ne nous semble pas que cet organisme ait actuellement les moyens humains et financiers lui permettant d'être suffisamment présent dans les zones et d'atteindre les objectifs ambitieux qui lui sont impartis. En effet, appuyer les groupements de cette région signifie, à notre sens, les aider à :

- Adopter des règlements intérieurs correspondant à leurs réalités.
- Fonctionner selon les principes coopératifs essentiels : assemblées générales régulières et tenues dans des conditions acceptables de démocratie, affectation des ristournes votées par une majorité de membres, renouvellement régulier des bureaux, etc.
- Concevoir et multiplier des documents simples et accessibles au maximum de membres pour la filière coton (*incluant des reçus pour les membres lors du retrait des intrants ou la commercialisation du coton*) et la comptabilité des groupements. Ces divers documents pourraient, comme dans les OP du Bénin, être rédigés en au moins 2 langues (*dans beaucoup de villages de Haute Guinée, l'investissement en alphabétisation doit être maintenu en Malinké tel que le faisait le PDRHG mais il faut aussi valoriser les compétences locales fréquentes dans les villages : personnes écrivant le Malinké en caractères N'ko ou lettrés en Français*).

Pour appuyer sur ces thèmes près de 400 groupements répartis dans 3 départements couvrant 55.000 km², il ne suffira pas d'ouvrir une antenne du CAOPA dans chacune des Préfectures.

Ces activités d'appui à des groupements nécessiteront, les premières années du moins, une **présence à leurs A G (2 à 3 AG par groupement et par an)** et des **activités d'alphabétisation et de formation menées dans les villages**. En conséquence, il faudrait recruter sous contrat des agents ayant en charge une ou deux zones du PCK (*1 agent pour environ 20 groupements ?*).

Une alternative moins coûteuse pourrait consister à passer une convention avec l'inspection régionale de l'agriculture afin d'utiliser une part des nombreux fonctionnaires affectés dans les villages comme "animateurs ruraux" ou agents du SNPRV. Après une sélection rigoureuse, ces

agents seraient formés par le CAOPA et recevraient des appuis matériels et financiers pour mener à bien ces tâches d'appui aux organisations paysannes. **Ils seraient évalués annuellement conjointement par leurs groupements et le CAOPA.** La reconduction de leur contrat serait fonction des résultats de cette évaluation.

Le CAOPA devra aussi susciter la création d'**unions réellement viables car gérant un maillon important de la filière et étant rémunérées pour cela** (*collecte des besoins en intrants des GPC, programmation de la commercialisation du coton-graine en assumant progressivement les fonctions actuelles des chefs de secteur du PCK*).

Dans le cadre d'un projet intégré, le CAOPA devra également appuyer les groupements non cotonniers (*groupements maraîchers, groupements d'éleveurs, etc.*) qui peuvent se révéler les plus dynamiques dans certains villages.

Dans quelques années, lorsque des unions viables seront en place au niveau département et région, les agents du CAOPA pourraient être placés sous la tutelle de ces OP.

II.4.2. Activités de vulgarisation concernant les vivriers, le maraîchage et les semences

* Les agents de terrain du PCK étant à 90 % occupés par des tâches concernant le coton, nous proposons d'identifier les agents du SNRPV les plus motivés puis de les former et de les doter de moyens de travail afin qu'ils réalisent, dans leurs villages actuels d'affectation, des activités de vulgarisation concernant les cultures vivrières et le maraîchage : parcelles de démonstration pour comparer de nouvelles variétés, différentes fumures minérales et organiques, diverses techniques de désherbage, appui à la production paysanne de semences, etc.

NB : nous insistons pour inclure le maraîchage parmi ces activités car il s'agit d'une activité généralement gérée par les femmes et qui leur procure des revenus propres (il serait dommage qu'un projet intégré ne s'intéresse qu'aux productions seulement gérées par les hommes !).

Comme indiqué précédemment pour les "animateurs ruraux", ces agents du SNRPV seraient annuellement évalués par les producteurs et productrices qu'ils appuient et le renouvellement de leur contrat avec le projet en dépendrait.

* En ce qui concerne le **renouvellement des semences des vivriers**, il faut partir des pratiques actuelles des paysans. **Pour le maïs**, les paysans pratiquent une sélection massale en gardant les plus beaux épis (*sans cependant sélectionner les plantes elles-mêmes*) et savent les conserver grâce à la fumée du foyer (*protection des insectes*). Ils écartent ensuite les grains du bout de l'épi et sèment les autres. En maïs, vu ces savoirs, **il faut agir essentiellement au niveau génétique et fournir au maximum de producteurs des micro-doses (2 à 5 kg) de variétés rénovées et de nouvelles variétés** reconnues comme intéressantes par les producteurs sur le plan productivité, transformation en farine et aspects gustatifs.

Pour les **semences de riz**, la situation est moins favorable car les paysans récoltent la totalité de chaque variété puis extraient ce qui leur servira de semences (*pas de sélection massale*). Le difficile renouvellement des semences de leurs multiples variétés constitue un problème important et, comme le signale un rapport CIRAD d'appui à l'IRAG (*Camara, Faure et Gaborel - Avril 1996*), *"il apparaît comme prioritaire de relancer la capacité du CRA de Bordo à fournir des semences de base et à appuyer la filière de production de semences améliorées"*.

Pour ces actions concernant les semences de maïs et de riz, l'IRAG de Bordo doit fournir une

quantité suffisante de **semences de base** au service semencier de Kankan (*qui les multiplie chez des paysans puis les conditionne*), au SNPRV et au futur projet intégré qui les diffuseront dans les villages demandeurs. Ces organismes doivent établir des conventions précises permettant de répondre à cette importante demande paysanne. Le renouvellement des semences d'arachide et des semences maraîchères doit également être étudié.

II.4.3. Appui aux forgerons

Il faudra poursuivre les actions décrites dans le § 1.2.5. Le problème de l'approvisionnement en matière première devrait être résolu à grande échelle. Les appuis équipements et formation devraient concerner **50 forgerons** chaque année (*si le coût moyen par forgeron de ces appuis est estimé à 400.000 FG, le budget correspondant serait d'au moins 20 millions de FG*).

II.4.4. Dispositif léger d'observation et de suivi

L'objectif de cet observatoire est de pouvoir suivre, à partir de quelques indicateurs, l'évolution des pratiques paysannes et les grandes tendances des principales variables agricoles (*démographie, superficies, productions, marchés*). Il doit également fournir des outils d'aide à la décision aux différents niveaux de responsabilité (*OP, organismes de développement, de recherche, autorités administratives et bailleurs de fonds*). Nous proposons trois fonctions à cet observatoire :

- Analyse de la diversité des situations agricoles.
- Collecte, analyse et interprétation des principales données agricoles.
- Diffusion périodique des informations.

Le CRAB a déjà initié un travail dans **2 villages**. Nous suggérons de compléter cet échantillon en portant à **8** le nombre de villages (*1 par zone agro-écologique*) dont **6** suivis par le service suivi-évaluation du futur projet intégré. Cette action pourrait être réalisée par une équipe d'une douzaine de personnes : un responsable, un technicien (*saisie et traitement*), un superviseur au niveau de chaque Préfecture et un enquêteur par village. Nous insistons sur les relations étroites à envisager avec la recherche système du CRAB, l'IER et la CMDT et la nécessité de **traiter en temps réel l'information**. L'annexe 7 détaille nos propositions.

II.4.5. Activités de recherche-action

Selon le rapport d'appui à l'IRAG (*mission CIRAD - Camara, Faure et Gaborel - Avril 1996*), les principales activités de recherche-action à mettre en oeuvre sont :

- la réalisation d'expérimentations en milieu réel portant sur des thèmes simples ou des thèmes plus complexes (*ex : mise au point de systèmes de culture en milieu paysans*),
- le renouvellement des semences paysannes,
- l'appui à l'aménagement des exploitations agricoles (*ex : haies vives pour clôturer les champs*),
- la poursuite des activités actuelles de recherche en milieu réel pour le coton et le riz.

La mise au point de systèmes de culture en milieu paysan est faite dans 2 villages suivis par la recherche (*cf. annexe 7*). Deux aspects importants ont été signalés : la gestion de l'enherbement et la gestion de la fertilité des sols.

Nous recommandons de veiller à la poursuite du financement de la recherche guinéenne à partir de 1998. Le rattachement de la Guinée au PRASAO (*Pôle de Recherche Agronomique des Savanes d'Afrique de l'Ouest*) devrait être envisagé.

Annexe 1 : Résumé-conclusions de l'étude des stratégies paysannes

La présente étude a considéré les trois préfectures de la Haute Guinée Est : Kankan, Mandiana et Siguiri. Depuis 1985, de profonds changements ont affecté la Haute Guinée et plus particulièrement la zone étudiée.

La production cotonnière a connu de 1985 à 1992 un fort développement et, depuis 1992, elle accuse une baisse. Qualifiée de crise, cette chute survient alors que des financements très importants ont été consentis.

Des décideurs et financiers qui pensaient que le coton pouvait constituer le moteur du développement régional, se posent maintenant la question de savoir s'il faut continuer les efforts effectués ou les réorienter pour trouver de meilleures formes d'allocation des ressources.

Le premier objectif de cette étude est de comprendre les stratégies paysannes et les causes de cette évolution contrastée de la production cotonnière. Le deuxième objectif sera de faire des propositions concrètes répondant aux attentes paysannes et préparant la factibilité d'une relance de la production cotonnière (*cf. document intitulé : "Proposition visant une relance cotonnière en Haute Guinée"*).

I - Méthodologie retenue pour l'étude

Un zonage agricole et l'analyse de l'évolution de la production cotonnière dans les différentes zones du PCK ont permis d'identifier les principaux types de situations à étudier et de faire un choix raisonné des villages à retenir.

Ainsi, une trentaine de villages ont été visités dans le cadre de notre étude avec plusieurs approches :

- Agro-économique avec des enquêtes au niveau des unités de production familiales (*131 unités enquêtées*).
- Socio-économique avec des entretiens individuels et collectifs.
- Agronomique avec la visite de terroirs et des entretiens avec les paysans concernant leurs pratiques agricoles pour les principales cultures.

II. Principaux résultats

2.1. Les principales particularités des villages de cette région sont :

- Une grande **variabilité des terroirs villageois** :
 - . villages où les plaines inondables dominant (*80.000 ha de riziculture très aléatoire*),
 - . villages où domine la culture de l'igname (*sud de Kankan*),
 - . villages où les terres gravillonnaires peu profondes sont les plus nombreuses (*avec forte présence de la culture de l'arachide*).
 - . villages où les terres sabloargileuses sont fréquentes avec domination des cultures de maïs et sorgho (*le coton s'est bien intégré dans ce système de culture*).
- L'éloignement et la dispersion des champs.
- La présence assez récente et en extension de **champs clôturés** (*haies vives, haies mortes et barbelés*) et l'importance des vergers.

- Une très grande **variabilité des techniques agricoles** suivant les situations, avec des pratiques très "extensives" (*même sur de faibles surfaces*) et des pratiques "un peu intensives" (*avec apport d'engrais, de fumier, billonnage de fin de cycle avec enfouissement des résidus de récolte*).
- La présence d'un **élevage bovin N'dama en divagation de fin octobre à juin**.
- Des **disparités importantes entre unités de production** sur le plan de l'accès aux facteurs de production : terre, force de travail, cheptel, etc.
- Une **pluriactivité souvent très développée**. La plupart des UPF se trouvent engagées dans plusieurs activités économiques : agricoles, artisanales, commerciales, orpaillage avec également des migrations temporaires dans les pays voisins.
- un **déficit vivrier** rencontré dans de nombreux villages.

2.2. Données économiques recueillies

En 1996, les écarts de revenus entre les différentes spéculations sont assez importants :

- L'évolution des prix des produits agricoles a été défavorable au coton depuis 1993, ainsi, en 1996, les paysans font rarement le coton pour son intérêt monétaire intrinsèque mais pour d'autres raisons (*infrastructures, intrants, matériel de traction animale, etc.*) que l'on peut qualifier de "**détours stratégiques**".
- L'igname rapporte beaucoup plus que les autres cultures lorsque les semenceaux sont auto fournis. Les zones propices à cette culture sont cependant limitées (*surtout sud-est de Kankan*) et cette culture est très exigeante sur le plan travail (*effort initial pour constituer les semenceaux puis durs travaux pour le défrichage et le buttage*).
- Le riz de plaine peut, malgré des rendements faibles et aléatoires, se révéler rémunérateur car il demande peu de main-d'oeuvre et aucun intrant lorsqu'il est pratiqué en extensif. Mais les plaines sont limitées aux principaux fleuves et, dans les zones propices, tout le monde n'a pas de droits fonciers.
- La rentabilité du maïs et de l'arachide est, en général, supérieure à celle du coton.
- Le coton a un coût élevé en intrants et demande beaucoup de travail. Il est donc économiquement vulnérable lors d'accidents induisant une baisse de rendement. Ce qui se traduit chez les paysans : "*Pour faire du coton, il faut avoir les moyens*".
- L'**activité aurifère** apparaît en général comme moyennement rémunératrice. Si elle est fréquemment concurrente des cultures en terme de calendrier des travaux lors de l'implantation des cultures, elle constitue principalement une activité de saison sèche. Par ailleurs, les revenus issus des mines peuvent contribuer à intensifier les activités agricoles.

En 1996, le coton est au bas de l'échelle au point de vue de la rémunération de la journée de travail (*ce qui n'était pas le cas en 1991 et 1992*).

2.3. Demandes paysannes

Les principales demandes paysannes concernent l'entretien des pistes, l'accès aux intrants agricoles, le matériel de traction animale, la lutte contre le *striga*, la protection des récoltes et les soins vétérinaires.

III. Changements de l'environnement économique et institutionnel

Pour rendre compte de l'évolution de l'environnement économique et institutionnel, on peut considérer trois périodes :

Une première période de 1985 à 1992 correspond à la mise en place d'un environnement incitatif pour le coton. La présence d'un encadrement, l'intérêt du projet pour les cultures vivrières et les soins du bétail, la livraison des intrants et du matériel à crédit, la création et l'entretien des pistes rurales ont été favorables à l'adoption du coton par les paysans. De plus, pendant cette période, les prix relatifs des produits agricoles étaient plus favorables au coton qu'aux vivriers.

Une deuxième période de 1992 à 1995 a été caractérisée par une succession de mesures et de faits qui ont eu un effet désincitatif pour le coton. Le retard à la commercialisation lors de la campagne 1992/93 et le peu de considération pour les représentants paysans lors de la réunion de concertation (*cf. comité de pilotage de 1995*), ont entraîné le découragement et la perte de confiance des producteurs. L'intérêt moins marqué du projet pour les productions vivrières et la mise en place, en fin de période, d'un nouveau système de fonctionnement des équipes vétérinaires ont également été des facteurs défavorables. Enfin, pendant cette période, le prix d'achat du coton-graine n'a pas évolué au même rythme que l'inflation et est resté faible par rapport aux autres productions agricoles. De plus, les charges en intrants ont augmenté. Dans un tel contexte, le désengagement des paysans vis à vis du coton s'explique aisément.

Une troisième période, en 1996, correspond à la reprise de quelques mesures incitatives. Le prix du coton-graine a été porté à 350 FG/kg (*ce qui correspond à la demande paysanne de 1995 et cette demande serait d'ailleurs, en 1997, proche de 400 FG/kg*) et le prix de la "redevance" a baissé (*elle est actuellement de 110 000 FG/ha soit 314 kg de coton-graine*). De plus, une avance sur semis précoce équivalent à 100 kg/ha de coton-graine a été perçue par 24 % des planteurs. Enfin le projet a manifesté un regain d'intérêt pour les vivriers.

Cet environnement institutionnel et économique mouvant a largement perturbé l'évolution de la production cotonnière.

IV. Principales perspectives dans les secteurs PCK

Secteur Kankan :

Le secteur de Kankan est en général peu cotonnier mise à part une zone enclavée vers le sud-est (*Boula et Karala*). Actuellement, les vivriers de rente et le commerce sont des activités importantes : au nord, avec l'arachide et le manioc et, au sud, avec l'igname et le riz. Il est donc difficile de préciser le futur cotonnier de ce secteur, sauf si l'on assistait à des changements importants en matière de prix relatifs coton/vivriers.

Secteur Mandiana :

Le nord-est du secteur représente la partie la plus cotonnière. Toutefois, le coton est peu développé le long des plaines rizicoles. Dans la partie sud, la pauvreté des sols, la mauvaise gestion des groupements et la faiblesse des équipements freinent le développement du coton.

Dans des conditions suffisantes d'amélioration du prix d'achat du coton-graine et du fonctionnement des groupements, la production cotonnière de ce secteur pourrait être estimée à, en moyenne, environ 10.000 tonnes dans un avenir proche.

Secteur Siguiré :

Dans ce secteur, on peut distinguer 4 zones :

- La montagne de Siguiré nord qui présente une zone enclavée dans laquelle le coton est très présent.
- Le plateau de Siguiré nord sur lequel le coton est bien développé et devrait se maintenir.
- Les zones de mines d'or dans lesquelles l'activité agricole est faible et surtout axée sur les vivriers.
- Au sud, la plaine du Niger qui est principalement rizicole.

Pour ce secteur, dans des conditions favorables, la production cotonnière pourrait se situer entre 6.000 et 7.000 tonnes de coton-graine.

V. Quelques remarques globales

Il existe dans l'est de la Haute Guinée de vastes étendues mais peu de zones véritablement propices à la culture cotonnière. Et ces dernières sont souvent éloignées de l'usine de Kankan.

La demande vivrière actuellement supérieure à l'offre s'explique par l'importance de la population urbaine de la région, des zones minières et la faible productivité des systèmes de culture traditionnels.

Le projet coton semble, pour des raisons économiques à court terme, avoir ces dernières années privilégié le fonctionnement de l'usine et l'aval de la filière au détriment d'une écoute paysanne.

Une meilleure considération des difficultés de trésorerie des UPF aurait permis de mieux comprendre leur stratégie.

Toutefois, une analyse plus détaillée des retombées économiques des actions menées dans le cadre du PCK permettrait certainement d'être plus optimiste qu'un simple compte dépenses/recettes coton.

En conséquence, la promotion de la culture cotonnière nécessite :

- d'être raisonnablement incitatif,
- d'être fiable, ce qui signifie des règles du jeu stables,

- de considérer, dans le cadre d'un développement économique à ambition régionale, les diverses potentialités et s'appuyer aussi sur d'autres moteurs de développement que le coton (*riz, igname, arachide, maraîchage et vergers, or, etc.*).

Sans mésestimer les préalables au niveau infrastructures (routes nationales et pistes), alphabétisation et formation, il faudrait donc :

- favoriser l'écoute paysanne,
- stimuler la production vivrière,
- promouvoir les acteurs privés : artisans (*en particulier, forgerons ruraux*), transporteurs, commerçants, agents vétérinaires, organisations paysannes, etc. ,
- redimensionner les actions coton par rapport au potentiel de la production.

Conclusions :

Il serait possible d'envisager **une production de l'ordre de 20.000 tonnes de coton-graine** (*ce qui signifie que certaines années, on pourrait obtenir 16.000 t. et d'autres 24.000 t.*). Toutefois, dans l'hypothèse d'un net renversement des prix coton/vivriers, la production pourrait être supérieure.

La rentabilité de la filière coton doit être analysée sur une période assez longue et en prenant en compte les seules dépenses et recettes cotonnières.

Par contre, la rentabilité du projet doit prendre en compte les autres dépenses et les autres avantages telles que l'amélioration de l'activité économique, des techniques agricoles, les productions autres que le coton, la sécurité alimentaire et, bien sûr, les revenus des paysans.

Du point de vue économique et développement agricole régional, il nous semble préférable de mettre en oeuvre un programme "vivriers/coton" plutôt qu'un seul projet "coton".

**Annexe 2 :
Bilan des réalisations du PCK de 1985 à 1996**

Projet Coton Kankan (PCK)

Bilan des réalisations du projet

Campagnes	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
1. coton												
Surface recensée	1450	1750	3838	4200	3945	5500	11500	14807	16663	14687	14995	13800
Surface réalisée	1161	892	2004	2506	2794	4158	8428	13876	11269	12287	10200	10821
% réalisation	80%	51%	52%	60%	71%	76%	73%	94%	68%	84%	68%	78%
Production coton-graine (t)	160	548	1710	2360	2870	4488	10778	17594	14296	13885	9254	10890
Production coton-fibre (t)	234	247	746	916	1216	1868	4548	7330	5914	5904	3902	
Quantité exportée (t)	234	247	746	916	1216	1868	4548	7330	5914	5904	3902	
2. vivriers												
Surface encadrée												
Riz		160	500	700	2120	930	5600	1450	2020	1480	2255	1722
Maïs		120	510	910	1640	1720	12600	7040	9010	7970	9792	5131
Arachide		17	120	150	1100	190	7680	1900	3120	1260	2266	1780
3. Intrants coton												
NPK (tonne)	174	134	301	376	419	624	1264	2081	1690	1843	1530	1614
Urée (tonne)	58	45	100	125	140	208	421	694	563	614	510	538
Insecticide (litre)	6966	5352	12024	15036	16764	24948	50568	83258	67614	73722	60483	57404
4. Intrants vivriers												
NPK (tonne)		35	73	500	230	100	350	500	830	750	720	417
Urée (tonne)		15	37	200	100	50	160	150	140	230	210	132
Herbicide (litre)								2100	8130	20200	30932	8901
5. Surface Viv. fumée												
* Surface fumée NPK												
Riz		160	500	60	600	450	1750	7	220	430	1352	553
Maïs		120	510	80	1100	1500	8450	3220	5200	5500	5375	3106
Arachide		10	70	10	80	80	60	5	4	13	26	36
* Surface fumée urée												
Riz		160	500	20	150	135	350	2	60	1780	632	379
Maïs		120	510	80	1100	1500	7500	1750	2150	2310	3488	2051
Arachide												
* Surface herbicidee												
Riz							896		30	.3		93
Maïs							1890	460	2230	4470	9793	1884
Arachide												
6. Matériels Agricole												
Charrue			28	27	49	34	322	300	411	256	356	460
Herse				29	13	3	43	63	64	5	4	92
Multiculteur			20	20	60	90	193	166	49	29	39	5
Semoir			5	2	5	58	94	23	104	14	151	20
Houe occid. & N'dama						9	41	3	57	29	39	28
Sarcleur/buteur				131	13	55	63	105	54	247	15	
Charrette			29	7	3	20	72	78	49	12	49	74
Bœurf de labour							12	232	60	2	672	668

* les chiffre en italique sont des prévisious et estimations

ANNEXE 3 : ESTIMATION DES EFFETS ECONOMIQUES POSITIFS INDUITS PAR LE COTON GRACE A LA SEULE ACTION INTRANTS (MISE A DISPOSITION + CREDIT + RECUPERATION GRACE AU COTON-GRAINE)

* Chaque année, le PCK met à disposition de 20 000 producteurs environ 3 000 tonnes d'engrais (NPK et urée). Le coût au producteur de ces engrais est proche de 1,2 milliards de FG.

- On peut estimer que les 2/3 de ces engrais concernent la culture du coton. L'arrière effet positif de ces engrais pour les cultures vivrières qui succèdent au coton est une donnée bien connue sur des sols ferralitiques et ferrugineux souvent très carencés en éléments fertilisants.

La culture du coton occupait, en 1996, environ 11.000 ha. Si 10.000 ha de maïs succèdent au coton et que l'arrière effet du P et K induit un gain de rendement de 200 kg de maïs/ha, l'effet économique net pour les producteurs est de : 10.000 ha x 0,2 t. = **2.000 t.**

Le dernier tiers de ces engrais (= 1 000 T) est utilisé sur vivriers et concerne principalement le maïs. La dose/ha est probablement assez proche de 100 kg (10.000 ha x 100 kg).

Sur ces 10.000 ha de maïs, le gain de rendement induit par ces 100 kg d'engrais est, très certainement, supérieur à 400 kg/ha soit **4.000 tonnes.**

NB = Ces estimations peuvent paraître audacieuses mais ce n'est pas sans raison que les paysans s'astreignent souvent à faire du coton pour avoir accès à ces engrais vivriers ! Par ailleurs, le maïs est une culture qui répond de façon spectaculaire aux apports d'azote et de phosphore.

Si l'on estime à 200 FG le prix moyen au kg du maïs (moyenne récolte/soudure), 6.000 T. = 1.2 milliards de FG auquel il faut retrancher la valeur des 1.000 T. d'engrais vivriers soit 400 millions de FG.

=> Effet économique positif sur le maïs > **800 millions de FG**

* Pour obtenir le même résultat si le PCK n'existait pas, il faudrait résoudre 2 problèmes :

- Mise à disposition des paysans d'environ 1.500 t. D'engrais vivriers + herbicide maïs, appuis T. A. Coût de cette mise à disposition ?

- Mise en place de crédits d'environ 60.000 FG à 20.000 paysans.

Pour ce deuxième point, nous avons des indications : le Projet Crédit rural estime à 13.000 FG le coût individuel de petits crédits de ce type.

=> 20.000 x 13.000 FG = **260 millions de FG**

Grâce à des groupements autogérés d'environ 50 bénéficiaires, le Projet Crédit Rural espère réduire le coût de ces crédits. Dans le cas du PCK, les groupements commercialisant le coton-graine offrent, à peu de risques, cet avantage.

NB : Le coton n'est toutefois une culture vraiment "entraînante" que dans le tiers des zones du PCK. Dans les autres, d'autres cultures peuvent jouer ce rôle (riz, igname, arachide).

Annexe 4 : Extraits d'une note de F. Gaudin analysant le crédit de campagne mis à disposition des producteurs par le PCK pour la campagne 96/97 (25/11/96)

PCK

Note Technique

Analyse du crédit paysan pour la campagne 1996/97

La dette paysan est constitué de 5 éléments:

- le crédit de campagne sur le coton fixé à 110000 GNF / ha (appelé redevance).
- la vente à paiement différé sur les engrais vivriers (tous les herbicides étant vendus au comptant).
- l'avance sur les semis précoces qui peut être égale à 100 kg de coton graine à l'hectare pour tous les semis avant le 30/06. Elle n'est pas automatique mais doit être demandée par le paysan.
- Les annuités du crédit en cours sur le matériel agricole.
- les annuités sur le crédit en cours pour les bœufs de traction.

Ces différents éléments ont été regroupés en 5 tableaux. Ces tableaux donnent les différentes situation de la dette qui doit être recouvertes pendant les opération de commercialisation de la campagne 1996/97. Sauf pour le matériel agricole ces situations ne tiennent pas compte d'arriérés éventuels.

Les situations sont données par zones et secteurs d'encadrement.

Tableau n° 1: Situation de la dette intrants. Le tableau est divisé en deux parties principales: la dette coton d'une part et la dette vivrier de l'autre. Ce tableau n'est que la compilation des chiffres venant du terrain.

Dans ce tableau est donné également le montant de l'avance consentie pour les semis précoces. Cette avance correspond à une surface de 2385 ha (surface totale semée PCK Est 9672 ha , sans VICOT, dont 90 % semés fin Juin).

Tableau n° 2: répartition de la dette intrant:

Dans ce tableau sont comparées les surfaces qui ont été déclarées aux semis et ensuite celles utilisées pour le calcul de la dette. On constate certaines différences en général mineures sauf pour une zone celle de Niagassola où la différence atteint près de 2 %.

La répartition en pourcentage de la dette globale intrants et avance semis fait bien apparaître que le secteur de Mandiana est très régulièrement demandeur d'engrais pour le vivrier alors que dans les deux autres secteurs la demande varie beaucoup d'une zone à l'autre..

Tableau n° 3: situation de la dette matériel culture attelée et bœufs de labour:

Ce tableau ne donne que la situation des annuités qui arrivent à échéance pendant cette commercialisation.

Bien que ce tableau soit difficile à interpréter du fait des échéances de matériel sur 2, 3 ou 4 ans, et du fait du changement de la subvention pour les plus anciennes ventes à crédit on peu noter que dans certaines zones le crédit bœufs à l'air très important par rapport au matériel placé.

Dans d'autres zones le montant des annuités est très élevé par exemple Naboum alors que dans d'autres ce montant est très faible, Koumandou par exemple.

Le rapport matériel/bœufs est particulières déséquilibré sur Niagassola, Sankarani Sud, Baranama. Dans l'ensemble il n'y a pas un rapport très net entre les surfaces cultivées en coton et le montant des crédits matériel ou bœufs alloués.

Tableau n° 4: Dette totale et comparaison avec les revenus espérés:

Ce tableau cumule toutes les dettes en cours à repayer au moment de la commercialisation. D'autre part en fonction des estimations de récolte ont été calculés les revenus probables en terme de commercialisation du coton (à 350 GNF le kg de coton premier choix).

La dernière colonne à droite du tableau donne le rapport de la dette à ces revenus possibles.

Il est généralement admis que la dette ne doit pas dépasser 30 à 35 % des revenus possibles du paysan. Ici le coton supporte toutes les dettes et on peut se demander si l'endettement tel qu'il est affiché sur le tableau n'est pas excessif?

Les paysans interrogés disent bien qu'ils ont conscience que toutes leurs dettes sont repayées au moment de la commercialisation du coton. Mais même en reconnaissant ce fait n'est il pas un peu décourageant de remettre 5000 GNF sur 10000 GNF gagné avec sa culture? C'est le cas dans presque 10 zones sur 16. Il faudrait évidemment descendre au niveau de l'individu, mais dans l'ensemble l'endettement paraît important et peut être dissuasif.

Tableau n° 5: Structure de la dette:

Ce tableau donne en pourcentage la structure de la dette. La partie gauche donne les pourcentages respectifs des différentes dettes à l'intérieur de la dette totale.

On peut constater que le coton représente 69 % de la dette totale. Rappelons que le montant de la redevance coton, c'est à dire ce que le paysan rembourse pour le paquet technique (150 kg de NPKSB, 50 kg d'urée et 6 litres de produit insecticide pour 1 ha) à été fixé à 110 000 GNF alors que le coût réel est de 127 350 GNF. La subvention est de 14 %.

La partie droite du tableau donne en pourcentage le montant de chaque dette par rapport aux revenus espérés.

Ainsi pour l'ensemble des 3 secteurs, la dette générée par les intrants coton représente 31 % de l'ensemble des revenus possibles, l'appui aux cultures vivrières 6 % et ainsi de suite.

Conclusion: Cette note essaie de faire ressortir le niveau d'endettement des paysans par rapport au PCK. Bien que l'opinion des paysans ne semble pas très précise sur ce problème, il semble que la dette soit sensiblement trop élevée.

Rappelons que ces proportions sont relatives par rapport aux revenus. Les revenus ont été calculés sur la base des estimations de récolte de 96/97. Ces estimations donnent un rendement moyen égal à la tonne/ha (pour les trois secteurs Est du PCK). Une augmentation de 100 kg/ha diminue la valeur relative de la dette de 3 %. Avec un rendement de 1100 kg/ha le poids relatif de la dette est de 41 %.

L'autre moyen consisterait à diminuer le montant de la dette. Pour les différents types de dettes on peut analyser chaque situation:

- dette coton: les engrais représentent 72 % de la redevance. C'est sur cet intrant que pourrait porter les efforts pour la réduction de la dette. Cependant sauf à diminuer la dose et donc mettre en danger la fertilité des sols et/ou le rendement de la culture, il est difficile d'envisager une réduction du poste engrais d'autant plus que les achats se font par appel d'offre et que les prix sont ceux du marché. Pour les insecticides en augmentant la concentration, en utilisant des dosettes et en se limitant à 5 traitements dans la zone Nord on pourrait gagner 7 à 10 % sur les prix. Mais cela laisse la montant de la redevance au-delà du seuil actuellement subventionné. Cela aurait au moins l'avantage de soulager la filière de la subvention " appui à la production".

- dette vivrier: le prix des engrais est le même que celui pour le coton, il n'y a pas grand chose à gagner sur cette dette sauf à la limiter sévèrement la distribution. Mais si on la limite trop les paysans prendront directement l'engrais sur le coton ce qui entraînera une baisse des rendements et donc plus de difficultés à rembourser la dette. A la rigueur pour les vivriers on pourrait mettre les engrais en vente au comptant pendant la commercialisation. Comme pour les herbicides tout mettre au comptant et même faire des dépôts ventes chez des commerçants locaux ou des groupements de GPC.

- avance sur semis précoce: c'est une mesure incitative qui permet au planteur de se procurer un peu d'argent liquide au moment de la soudure. Il faudrait cependant limiter cette mesure aux semis réalisés avant le 20 Juin.

- dette matériel agricole: difficile de refuser d'accorder des crédits pour que les paysans s'équipent. On pourrait mieux surveiller l'application du contrat qui lie le paysan pour les divers achats d'équipement et de la surface de coton correspondante qu'il doit cultiver : 0,5 à ha pour une charrue, 1 ha pour une charrette. Clause qui n'est que rarement respectée à l'heure actuelle.

- dette crédit bœuf: c'est un crédit qui n'est peut être pas de première nécessité dans une région d'élevage. En général ce crédit sert surtout d'argent de poche pour le paysan qui rachète ses propres bœufs. Difficile de juger toutes les demandes et même la visite de pré-achat ne garantie pas à qui appartient le bœuf. Le tatouage évitant simplement que l'on ne rachète pas le même bœuf deux fois.

En résumé, il semble qu'il faudrait arriver à associer les groupements à une réflexion sur la dette et le niveau d'endettement du village ou du groupement. Partant de cette analyse il faudrait pouvoir moduler les demandes pour que la situation soit contrôlée; ce que l'on appelle l'expression raisonnée des besoins. Cependant cette modularité demande de la part de l'encadrement un suivi fin et une capacité de communication et d'information que l'on ne rencontre peut être pas à l'heure actuelle. Il faudrait également une coordination étroite entre le service de vulgarisation du PCK et sa section culture attelée pour que l'attribution des crédits se fasse de manière ordonnée et éviter de satisfaire des demandes de groupement déjà sur-endettés.

F. G le 25/11/96

Ventes au comptant:

Récapitulatif pour la période correspondante à la note ci-dessus

	ventes:		
	au comptant	à crédit	
Vivriers			
NPK	132 465	404 929	kg
Urée	36 762	125 412	kg
			GNF
valeur ventes au comptant engrais			67 690 800
ventes herbicides au comptant			
	litres	prix unit	
maïs	7 090	6 000	42 540 000
coton	1 811	6 000	10 866 000
semences riz	2 760	420	1 159 200
Ventes au comptant matériel culture attelée dont : 106 charrues, 24 charrettes, 12 semoirs 6 herses, 9 hoies diverse.			13 958 000
total des ventes au comptant campagne 96/97			136 214 000

secteur	zones	ha	NPK cot kg	Urée cot kg	Insecticides kg	dette coton GNF	NPKviv kg	Urée Viv kg	dette vivrier GNF	avance semis GNF	total dette GNF
Siguiri	Niagassola	1 014,50	146 870	48 670	5 913	107 780 800	14 988	6 375	8 545 000	4 856 250	121 182 050
	Boukaria	530,75	79 613	26 550	3 185	58 387 500	8 600	2 938	4 615 000	5 022 500	68 025 000
	Naboun	835,50	125 325	41 838	5 004	91 885 000	50 150	9 500	23 860 000	11 812 500	127 557 500
	Bankon	420,75	63 488	21 113	2 534	46 507 500	21 375	5 325	10 680 000	682 500	57 870 000
	Norassoba	205,75	30 613	10 175	1 218	22 405 000	11 650	1 875	5 410 000	875 000	28 690 000
		3 007,25	445 908	148 345	17 853	326 965 800 81,07	106 763	26 013	53 110 000 13,17	23 248 750 5,76	403 324 550
Mandiana	Dialakoro	1 037,50	155 663	51 888	6 227	114 152 500	57 225	12 100	27 730 000	11 873 750	153 756 250
	Kinièran	731,00	109 650	36 550	4 146	79 210 000	50 700	11 675	24 950 000	8 566 250	112 726 250
	Fié	590,50	88 388	29 488	3 543	64 865 000	44 450	11 750	22 480 000	6 991 250	94 336 250
	Kodianankoro	1 170,00	175 500	58 500	7 020	128 700 000	67 275	24 650	36 770 000	14 157 500	179 627 500
	Sankarani N	671,75	100 763	33 588	4 031	73 892 500	39 125	21 525	24 260 000	3 841 250	101 993 750
	Sankarani S	640,25	96 000	32 000	3 840	70 400 000	23 000	9 988	13 195 000	7 883 750	91 478 750
		4 841,00	725 963	242 013	28 806	531 220 000 72,38	281 775	91 688	149 385 000 20,35	53 313 750 7,26	733 918 750
Kankan	Baranama	324,50	48 669	16 027	1 922	35 487 150	6 710	5 010	4 687 800	2 546 250	42 721 200
	Batè-Nafadji	340,25	51 304	17 172	1 989	37 335 000	5 963	1 135	2 839 000	778 750	40 952 750
	Karala	440,75	66 713	22 188	2 646	48 790 000	688	213	360 000		49 150 000
	Koumandou	341,00	51 063	17 038	2 040	37 440 000	850	413	505 000	1 610 000	39 555 000
	Boula	361,75	53 925	18 100	2 148	39 550 000	2 183	943	1 250 000	1 951 250	42 751 250
		1 808,25	271 673	90 524	10 745	198 602 150 92,32	16 392	7 713	9 641 800 4,48	6 886 250 3,20	215 130 200
		9 656,50	1 443 543	480 881	57 404	1 056 787 950 78,14	404 930	125 413	212 136 800 15,69	83 448 750 6,17	1 352 373 500
			577 417 000	192 352 200	287 018 750		161 971 800	50 165 000			

total NPK 1 848 472 kg
total Urée 606 293 kg
insecticides 57 404 litres

PCK

Répartition de la dette intrant en %
Campagne 96/97

tableau n° 2

secteur	zones	ha dette	ha déclarés	différence déclarés-ha dette	Pourcentage des divers dette intrants		
					% coton	vivrier	avance semis
Siguiri	Niagassola	1 014,50	1033,00	18,50	89	7	4
	Boukaria	530,75	533,00	2,25	86	7	7
	Naboun	835,50	834,75	-0,75	72	19	9
	Bankon	420,75	420,50	-0,25	80	18	1
	Norassoba	205,75	205,75	0,00	78	19	3
			3 007,25	3027,00	19,75	81	13
Mandiana	Dialakoro	1 037,50	1037,75	0,25	74	18	8
	Kinièran	731,00	731,00	0,00	70	22	8
	Fié	590,50	588,50	-2,00	69	24	7
	Kodianankor	1 170,00	1170,00	0,00	72	20	8
	Sankarani N	671,75	671,75	0,00	72	24	4
	Sankarani S	640,25	640,50	0,25	77	14	9
			4 841,00	4839,50	-1,50	72	20
Kankan	Baranama	324,50	320,75	-3,75	83	11	6
	Batè-Naffadj	340,25	340,25	0,00	91	7	2
	Karala	440,75	440,25	-0,50	99	1	0
	Koumandou	341,00	340,50	-0,50	95	1	4
	Boula	361,75	361,75	0,00	93	3	5
			1 808,25	1803,50	-4,75	92	4
Totaux		9 656,50	9670,00	13,50	78	16	6

Situation de la dette C.A montant des annuités de l'année

tableau n° 3

secteur	zones	total annuités MA	total annuités bœufs	total dette CA	% annuité MA	% annuité bœuf
Siguiiri	Niagassola	2 054 180	11 826 400	13 880 580	15	85
	Boukaria	3 224 760	3 677 000	6 901 760	47	53
	Naboun	22 710 020	4 472 000	27 182 020	84	16
	Bankon	5 723 075	3 252 800	8 975 875	64	36
	Norassoba	3 501 120	1 821 600	5 322 720	66	34
			37 213 155	25 049 800	62 262 955	60
Mandiana	Dialakoro	5 038 875	3 003 400	8 042 275	63	37
	Kinièran	2 884 800	3 880 800	6 765 600	43	57
	Fié	8 460 500	6 356 200	14 816 700	57	43
	Kodianankoro	9 768 950	14 250 400	24 019 350	41	59
	Sankarani N	5 329 510	4 883 400	10 212 910	52	48
	Sankarani S	3 093 300	15 555 400	18 648 700	17	83
			34 575 935	47 929 600	82 505 535	42
Kankan	Baranama	1 080 100	3 063 200	4 143 300	26	74
	Batè-Naffadji	4 244 396	4 659 200	8 903 596	48	52
	Karala	1 838 450	6 493 200	8 331 650	22	78
	Koumandou	637 350	608 000	1 245 350	51	49
	Boula .	5 392 720	8 158 400	13 551 120	40	60
			13 193 016	22 982 000	36 175 016	36
Totaux		84 982 106	95 961 400	180 943 506	47	53

Dette totale et comparaison par rapport aux espérances de revenus

tableau n° 4

secteur	zones	ha déclarés	dette coton GNF	dette vivrier GNF	avance semis GNF	annuité M.A GNF	annuité bœufs GNF	total dette 96/97 GNF	estimation de production t	revenu estimé GNF	% de la dette / aux revenus %
Siguiri	Niagassola	1033,00	107 780 800	8 545 000	4 856 250	2 054 180	11 826 400	135 062 630	1330	465 500 000	29
	Boukaria	533,00	58 387 500	4 615 000	5 022 500	3 224 760	3 677 000	74 926 760	620	217 000 000	35
	Naboun	834,75	91 885 000	23 860 000	11 812 500	22 710 020	4 472 000	154 739 520	1010	353 500 000	44
	Bankon	420,50	46 507 500	10 680 000	682 500	5 723 075	3 252 800	66 845 875	370	129 500 000	52
	Norassoba	205,75	22 405 000	5 410 000	875 000	3 501 120	1 821 600	34 012 720	190	66 500 000	51
		3027,00	326 965 800	53 110 000	23 248 750	37 213 155	25 049 800	465 587 505	3520	1 232 000 000	38
Mandiana	Dialakoro	1037,75	114 152 500	27 730 000	11 873 750	5 038 875	3 003 400	161 798 525	1120	392 000 000	41
	Kinièran	731,00	79 210 000	24 950 000	8 566 250	2 884 800	3 880 800	119 491 850	650	227 500 000	53
	Fié	588,50	64 865 000	22 480 000	6 991 250	8 460 500	6 356 200	109 152 950	590	206 500 000	53
	Kodianankoro	1170,00	128 700 000	36 770 000	14 157 500	9 768 950	14 250 400	203 646 850	1210	423 500 000	48
	Sankarani N	671,75	73 892 500	24 260 000	3 841 250	5 329 510	4 883 400	112 206 660	620	217 000 000	52
	Sankarani S	640,50	70 400 000	13 195 000	7 883 750	3 093 300	15 555 400	110 127 450	470	164 500 000	67
		4839,50	531 220 000	149 385 000	53 313 750	34 575 935	47 929 600	816 424 285	4660	1 631 000 000	50
Kankan	Baranama	320,75	35 487 150	4 687 800	2 546 250	1 080 100	3 063 200	46 864 500	280	98 000 000	48
	Batè-Nafadji	340,25	37 335 000	2 839 000	778 750	4 244 396	4 659 200	49 856 346	260	91 000 000	55
	Karala	440,25	48 790 000	360 000	0	1 838 450	6 493 200	57 481 650	440	154 000 000	37
	Koumandou	340,50	37 440 000	505 000	1 610 000	637 350	608 000	40 800 350	370	129 500 000	32
	Boula	361,75	39 550 000	1 250 000	1 951 250	5 392 720	8 158 400	56 302 370	360	126 000 000	45
		1803,50	198 602 150	9 641 800	6 886 250	13 193 016	22 982 000	251 305 216	1710	598 500 000	42
totaux		9670,00	1 056 787 950	212 136 800	83 448 750	84 982 106	95 961 400	1 533 317 006	9 890	3 461 500 000	44
en % de la dette ---->			69	14	5	6	6				
en % des revenus ---->			31	6	2	2	3				

PCK

Structure de la dette
campagne 96/97

tableau n° 5

secteur	zones	pourcentage des dettes par rapport à la dette totale; en % dettes:					pourcentage des dettes par rapport aux revenus espérés en %:					% total rapport aux revenus
		coton	vivriers	av. semis	M.A	bœ uf	coton	vivriers	av. semis	M.A	bœ uf	
Siguiri	Niagassola	80	6	4	2	9	23	2	1	0	3	29
	Boukaria	78	6	7	4	5	27	2	2	1	2	35
	Naboun	59	15	8	15	3	26	7	3	6	1	44
	Bankon	70	16	1	9	5	36	8	1	4	3	52
	Norassoba	66	16	3	10	5	34	8	1	5	3	51
			70	11	5	8	5	27	4	2	3	2
Mandiana	Dialakoro	71	17	7	3	2	29	7	3	1	1	41
	Kinièran	66	21	7	2	3	35	11	4	1	2	53
	Fié	59	21	6	8	6	31	11	3	4	3	53
	Kodianankoro	63	18	7	5	7	30	9	3	2	3	48
	Sankarani N	66	22	3	5	4	34	11	2	2	2	52
	Sankarani S	64	12	7	3	14	43	8	5	2	9	67
		65	18	7	4	6	33	9	3	2	3	50
Kankan	Baranama	76	10	5	2	7	36	5	3	1	3	48
	Batè-Nafadji	75	6	2	9	9	41	3	1	5	5	55
	Karala	85	1	0	3	11	32	0	0	1	4	37
	Koumandou	92	1	4	2	1	29	0	1	0	0	32
	Boula	70	2	3	10	14	31	1	2	4	6	45
			79	4	3	5	9	33	2	1	2	4
totaux		69	14	5	6	6	31	6	2	2	3	44

**Annexe 5 : Prix rendu producteur français des unités fertilisantes (N, P, K)
en Juillet/Août 1996**

La facture ci-dessous indique les prix au comptant rendus producteurs français d'engrais courants.

Aux mêmes dates, le même fournisseur vendait :

- l'urée (46 %) à 1,30 F. le kg (soit 255 FG si 1 FF correspond à 196 FG),
- le 17/17/17 à 1,40 F. le kg (soit 274 FG si 1 FF correspond à 196 FG),
- le 15/15/15 à 1,30 F. le kg (soit 255 FG si 1 FF correspond à 196 FG).

**SOCIÉTÉ COMMERCIALE
DE PRODUITS AGRICOLES**

B.P. 6
49260 LE PUY-NOTRE-DAME
(02) 41 52 20 00
Fax (02) 41 52 29 77

GAEC DE VARANNES

FACTURE 114020 du 01.07.1996

49700 LOUBESSE ROCHEMENIER

Depot LE PUY NOTRE DAME

Ident TVA Client : 4900401146874
RESERVATION No 102672 du 01.07.1996

Designation	Quantite	UV!P.U. Brut!	Remise !P.U. Net!	Montant H.T!C
Solution Azote 390 L	170,00	10	82,00! 2,00%!	60,36! 13661,20!1
Ammonitrate 33,5 CEE 50 K!	50,00	10	120,00! 2,00%!	117,60! 5080,00!1
Superpot 25 25 Vrac Mela.!	55,00	10	118,50! 2,00%!	116,13! 6387,15!1
Super 45 % vrac	50,00	10	125,50! 2,00%!	122,99! 6149,50!1

Ainsi, en France le producteur payait, en 1996, rendu chez lui les unités de N, P, et K respectivement aux prix suivants :

- N en solution liquide à 39 % et 1,3 de densité : $0,8036 \times 390/130 = 2,41$ FF
- N amonitrate CEE (forme la plus chère) : 117,6 pour 33,5 Unités N = 3,53 FF
- N sous forme urée granulée : 130 pour 46 Unités N = 2,83 FF
- P : sous forme concentrée = supertriple ou super 45 % = 2,73 FF
- K : = 1,50 à 180 FF selon les formes

Le tableau ci-après indique les éléments pris en compte pour aboutir aux prix de revient des intrants vendus par le PCK avant que ne soit prise en compte la subvention ramenant le prix aux producteurs des engrais à 400 FG par kg.

L'urée rendu CIF Conakry par quantités supérieures à 500 t est ainsi de 22 % plus chère que livrée chez un producteur français qui en prend 10 t. (312 contre 255 FG : les frais de transport maritime sont pourtant de 0,10 FF lorsqu'un kg de manioc est transporté de la Thaïlande jusque dans les ports bretons).

Les frais d'approche entre Conakry et Kankan nous paraissent aussi trop élevés.

PCK

Campagne 96/97

Calcul du montant de la redevance

Produit	prix moyen au kg CIF Conakry	frais approche Kankan/kg	frais mise en place secteur	prix au kg rendu paysan	doses recommandées ha	unit	montant à l'ha sans subvention	Rappel 1995 prix unitaire	montant à l'ha sans subvention
NPKSB/NPK	330	80	38	448	150	kg	67 200	439	65850
Urée	312	80	38	430	50	kg	21 500	436	21800
Insecticides									
Aphicide	5 374	186	54	5 614	3	ltr	16 842	5280	15840
Acaricide	5 420	186	54	5 660	3	ltr	16 980	5716	17148
sans location appareil et sans piles pour lesquels il faut compter 5000 FGN sans frais financiers							total redevance/ha	122 522	120 638
Herbicides								prix fixé redevance	114 000
				prix au litres rendu paysan					
coton	6 776	CIP Kankan	54	6 830					
maïs	4 730	208	54	4 992					
riz	5 700	208	54	5 962					

Etude MAEF/IRAG/CIRAD - Février 1997

Annexe 6 : Note concernant l'utilisation des herbicides dans le contexte de la Haute Guinée

* P. Marnotte, malherbologue du CIRAD, a effectué en Octobre 1996 une mission à la demande du PCK. L'utilisation d'herbicides sur coton et maïs est, en effet, une préoccupation importante du projet coton. C'est d'ailleurs une **forte demande des paysans** qui ont pris l'habitude d'utiliser de l'atrazine et du métolachlor sur près de 10.000 ha de maïs. Une minorité d'entre eux utilisent également un herbicide riz venant du Mali (*oxadiazon, propanil ?*).

* Dans son rapport, P. Marnotte rappelle plusieurs avantages du sarclage mécanique et surtout le gain de temps, la diminution de la pénibilité du travail et l'enfouissement des apports d'engrais. A ces avantages, nous ajouterons le **gain de devises pour le pays**, la diminution des **risques économiques pour le paysan** (*qui dépense moins en intrants*) et des avantages évidents sur le **plan environnemental** (*limitation des pesticides et enfouissement de la biomasse des adventices, ce qui joue un rôle faible mais non négligeable dans le maintien du taux d'humus des sols*).

* Les facteurs qui limitent l'utilisation de la traction animale pour le sarclage du coton et du maïs sont cependant nombreux en Haute Guinée :

- Développement insuffisant de la traction animale. Beaucoup de producteurs ne sont pas équipés. De plus, chez les producteurs équipés, les houes de TA sont rares.
- Ecartements entre lignes de semis assez irréguliers et inférieurs aux préconisations du PCK.
- Beaucoup de pierres au nord de la région et de souches au centre et au sud (*la houe est un instrument à dents beaucoup plus handicapé par les pierres ou les souches que la charrue*).
- Non utilisation du mono-joug.

* Dans le contexte du PCK, vu la forte demande paysanne et les facteurs ci-dessus, il est difficile de s'opposer à l'utilisation d'herbicides. Nous attirons cependant l'attention sur le fait qu'il s'agira souvent d'une **fausse intensification**. Si l'itinéraire technique est défectueux sur d'autres plans (*dates de semis en retard, densité de la culture insuffisante, etc.*), le producteur effectuera une dépense peu rentable. Il ne faudrait pas encourager l'utilisation de ces herbicides par l'octroi de crédits. La pratique actuelle du PCK qui ne vend les herbicides qu'au comptant doit être maintenue.

* Par ailleurs, **il nous paraît fondamental de choisir les herbicides en fonction de leur toxicité et donc des risques pour les utilisateurs**. Les producteurs des pays africains traitent souvent dans des conditions déplorables et sont très exposés aux risques toxicologiques par inhalation, contact avec la peau, etc. Le tableau de la page suivante indique la toxicité de 9 matières actives actuellement utilisées ou pouvant être utilisées en Guinée pour le désherbage du coton, du riz et du maïs.

On constate d'**énormes différences de toxicité entre produits**. Par exemple, si l'on veut utiliser un herbicide total pour détruire de petites adventices annuelles et éviter un second ou un troisième labour d'une parcelle de riz, il est de loin préférable d'utiliser le glyphosate plutôt que le paraquat. Au niveau économique, le coût des deux produits est assez proche (*en France, le glyphosate banalisé à 360 grammes/l. coûte environ 40 F par litre et on peut réduire les doses grâce à l'utilisation d'un "surfactant" qui peut être l'urée ou le sulfate d'ammoniaque à raison de 0,5 kg par pulvérisateur à dos de 15 litres*).

* L'avenir dans ce domaine sera probablement d'utiliser des variétés de coton (*Stam F, etc*)

génétiqnement modifiés grâce à l'introduction d'un gène de résistance au glyphosate (*transfert déjà réalisé aux USA sur plusieurs variétés de coton*). Le coût du désherbage serait réduit et les risques nuls pour les utilisateurs. Deux réserves toutefois :

- Il faudra vérifier que le gène de résistance ne se transfère pas à d'autres malvacées d'Afrique de l'Ouest proches du coton et qui pourraient ainsi devenir des "super-adventices" (*cf. pb survenu suite à des expérimentations avec des colzas résistants au glyphosate*).
- Ce transfert devrait être réalisé par un organisme de recherche international pour éviter que le coût de la semence ne soit prohibitif pour les utilisateurs des pays africains.

Toxicité de quelques matières actives
(source : Index phyto-sanitaire ACTA - 1997)

Matières actives	Utilisation possible en Guinée	Symboles de toxicité	Dose létale 50 (DL 50*) (exprimée en mg de matière active par kg de poids vif)
Paraquat	Herbicide total	Très toxique par ingestion et contact avec la peau R 24/25 + R 36/37/38	157
Glyphosate	Herbicide total	Considéré comme non toxique pour l'homme	4900
Atrazine	Maïs et sorgho	Xn, R 20/22, R 36, R 40/43 et C3 et M3	3080
Métolachlor	Maïs et coton	Xi, R 43	2780
Propanil	Riz	Xn, R 22 (dangereux pour les poissons)	1285
Diuron	Coton	Xn R 48/22	3400
2,4-D	Riz, striga et maïs (avant 4 feuilles)	Xn, R 22, R 36/37/38	375
Oxadiazon	Riz et autres cultures	Xn, R 48/22	8000
Triclopyr	Riz, striga, etc.	Xn, R 22, R36	713

* Dose létale 50 = dose d'une substance provoquant la mort de 50 % d'un lot d'animaux d'expérience

Légende précisant le classement des produits :

- Xi : Irritant,
- Xn : Nocif,
- R 20 : Nocif par inhalation,
- R 22 : Nocif en cas d'ingestion,
- R 24 : Toxique par contact avec la peau,
- R 25 : Toxique par inhalation,
- R 36 : Irritant pour les yeux,
- R 37 : Irritant pour les voies respiratoires,
- R 38 : Irritant pour la peau,
- R 40 : Possibilité d'effets irréversibles,
- R 43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau,
- R 48/22 : Risque d'effet grave pour la santé en cas d'exposition prolongée,
- C3 : Préoccupant pour l'homme car risque cancérigène supposé,
- M3 : Préoccupant pour l'homme car risque mutagène supposé.

Annexe 7 : Propositions concernant le dispositif léger d'observation et de suivi

L'objectif de cet observatoire du milieu rural est de pouvoir suivre à partir de quelques indicateurs, l'évolution des pratiques paysannes et les grandes tendances des principales variables agricoles (démographie, superficie, production, marchés).

Nous proposons 3 sous objectifs à cet observatoire :

- Analyse de la diversité des situations agricoles.
- Collecte analyse et interprétation des principales données agricoles.
- Diffusion périodique des informations (bulletins mensuels par exemple).

La finalité de l'observatoire est de pouvoir fournir des outils d'aide à la décision aux différents niveaux de responsabilité (paysans, développement, recherche, autorités administratives et bailleurs de fonds).

1 - Analyse de la diversité des situations agricoles

La méthode proposée est celle déjà initiée dans le cadre de la recherche système de la station de Bordo-Kankan. Elle consiste à suivre un nombre restreint de villages.

a) Travaux en cours au niveau de la Recherche (voir tome 3 annexe II).

Le rapport (K. Camara, G. Faure et C. Gaborel d'avril 1996) de mission en Haute-Guinée donne tous les éléments des études systèmes à réaliser. Le suivi de 2 villages (LIMBANA et WANDJOULANDOU) est en cours. Après avoir identifié les grandes unités du milieu et l'utilisation des sols, une typologie des exploitations a été réalisée. Un échantillon d'une dizaine d'exploitations a été choisi d'une manière raisonnée. Dans ces exploitations, des enquêtes qualitatives et des suivis de cultures sont mis en place. Nous disposons donc déjà d'un suivi des pratiques paysannes dans deux situations contrastées. Ces 2 villages sont aussi un lieu privilégié pour l'expérimentation en milieu réel et une première diffusion des innovations.

b) Travaux proposés pour le suivi-évaluation.

Le service suivi-évaluation du projet prendrait en charge l'observation de 6 villages choisis en fonction du zonage agro-écologique (*en tenant compte de la situation géographique des 2 villages déjà suivis par la recherche*). La méthodologie d'approche et d'enquête au niveau des villages devrait être analogue à celle de la recherche.

Les résultats de suivi de ces villages sont à resituer dans l'ensemble régional soit à partir de données disponibles à ce niveau, soit en réalisant des enquêtes rapides et légères (*de type enquête d'opinion*) sur un échantillon de 1 000 paysans par département par exemple.

2 - Collecte, analyse et interprétation des principales données agricoles disponibles

Le service suivi-évaluation du projet doit pouvoir suivre l'évolution des grandes tendances de l'agriculture de la région.

Il ne s'agit pas de faire double emploi avec les travaux déjà réalisés par d'autres organismes (*ex : collecte des prix des produits agricoles par le PNASA*) mais d'utiliser ces informations pour

permettre de donner une image de la réalité la plus fiable possible.

Si des sujets précis importants sont à traiter, il serait souhaitable d'en identifier les thèmes et de proposer des stages d'étudiants (*CNEARC-ESAT* ou des écoles régionales ou locales de Guinée).

3 - Diffusion périodique des informations.

Il est important de bien insister sur la diffusion des résultats. En effet, il est facile de faire remplir des questionnaires par des enquêteurs, mais il est difficile de saisir, traiter et interpréter les données en temps réel.

La règle est de collecter un minimum d'informations, mais de les traiter rapidement et correctement.

Par exemple le service suivi évaluation devrait pouvoir traiter les données cotonnières, fournir pour les principales productions et les principaux types d'unités de production familiales des comptes de production et des comptes d'exploitations (*monnaie courante, monnaie constante, valorisation de la journée de travail, prix de l'or ...*).

Cette fonction de la diffusion de l'information nécessite de traiter les informations le plus près du terrain :

- au niveau village par l'enquêteur lui-même,
- au niveau Préfecture (*Kankan - Mandiana - Siguiri*) par un agent superviseur,
- au niveau du projet (*Kankan*).

Le service suivi-évaluation doit publier régulièrement un bulletin (*si possible tous les mois*).



Centre
de coopération
internationale
en recherche
agronomique
pour le
développement

Département
des systèmes
agroalimentaires
et ruraux
CIRAD-SAR

Unité
de recherche
Innovations
dans les Systèmes
Agricoles
et Agroalimentaires
ISAA

BP 5035
73, rue J.-F. Breton
34090 Montpellier
Cedex 1
France
téléphone :
67 61 56 23
télécopie :
67 61 12 23
télécopie :
485 221 F
adresse électr. :
yung@cirad.fr

EPIC-SIRET
331 596 270 00172
RCS Paris B
331 596 270

RESUME

STRATÉGIES PAYSANNES EN ZONE COTONNIÈRE DE HAUTE-GUINÉE

La présente étude a considéré les trois préfectures de la Haute-Guinée Est : Kankan, Mandiana, et Siguiri.

La production cotonnière a connu de 1985 à 1992 un fort développement et, depuis 1992, elle accuse une baisse.

Le premier objectif de cette étude est de comprendre les stratégies paysannes et les causes de l'évolution contrastée de la production cotonnière. Le deuxième objectif est de faire des propositions concrètes qui répondent aux attentes paysannes et préparent la factibilité d'une relance de la production cotonnière.

L'étude des stratégies paysannes permet de comprendre le fonctionnement des zones rurales et minières (Tome 1). Les propositions considèrent (Tome 2) que le rôle du coton est contrasté dans l'économie rurale de la Haute-Guinée. Dans le Nord-Est de la zone étudiée le coton est actuellement le moteur du développement (Siguiri et Mandiana), par contre dans le Sud (Kankan) son rôle actuel est insignifiant.

Un projet intégré, dont l'objectif principal est d'améliorer la production et la commercialisation des principales cultures vivrières et du coton, est proposé.

Mots-clés : Guinée , Haute-Guinée, coton, céréales, igname, or, culture attelée, économie, sociologie, agro-économie.